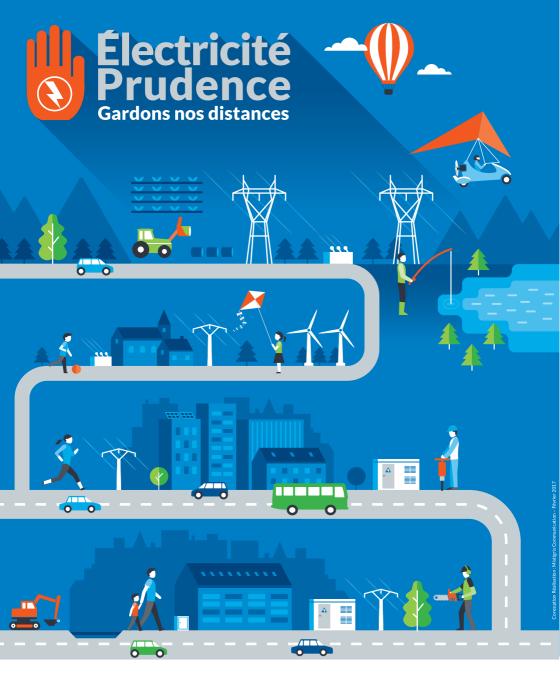
# Guide de PÊCHE







Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques!

www.electricite-prudence.fr





# Sommaire



Éditorial	5
La pêche associative en quelques lignes	6
Les missions menées par la Fédération	7
Où va l'argent de ma carte de pêche ?	8
Entente Halieutique du Grand Ouest	9
Pêche à la ligne en eaux libres	11
Réglementation	. 12-13
Les réserves de pêche	14
La pêche de la carpe la nuit	16
La pêche en embarcation, où pratiquer ?	18
Les AAPPMA, vos associations de pêche	19
Les Gardes Pêches Particuliers	20
Un Atelier Pêche Nature, c'est quoi?	21
La Maison de la Pêche et de la Nature	21
Le Club Pêche Adultes	22
Les camps pêche	22
Un parcours labellisé c'est quoi ?	
Les hébergements qualifiés pêche	. 26-27
Carte départementale du Loir-et-Cher	. 28-29
Vallée du Loir et de la Braye	. 30-32
Les poissons d la Région Centre	. 34-35
Vallée de la Loire et du Beuvron	. 36-37
Vallée du Cher et de la Sauldre	. 38-39
Les AAPPMA	
Les pêcheurs amateurs aux engins	40

2. 3. 4.	Blois	42 43
Les diffé	rents poissons en Loir-et-Cher 34	-35
5. 6-7. 8. 9. 10-11. 12. 13-14. 15. 16. 17. 18 19-20. 21-22. 23-24. 25.	Cour-Cheverny La Ferté Imbault - Lamotte Beuvron Mer-Muides Mondoubleau Monthou - Montrichard/St Georges. Morée/Danzé Neung-sur-Beuvron - Noyers/C Onzain Ouchamps Romorantin St Aignan/C Salbris - Sargé/B Sasnières - Selles/C Souday - Suèvres Thésée Thoré-Montoire	46 47 48 49 50 52 53 54 55 56 57 58 59 60
27.	Vendôme	

D:II. . / C la 4 --- a -- .

Afin de permettre à chacun de mieux situer les différentes associations (AAPPMA) du Loir-et-Cher, nous avons classé celles-ci par ordre alphabétique. Leur numéro vous permettra de les situer géographiquement sur la carte. (p28-29)

Cette brochure est réalisée et distribuée gratuitement par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher 11 rue Robert Nau - 41000 Blois - Tél 02 54 90 25 60 fed.peche41@wanadoo.fr - www.peche41.fr

Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Le plus grand soin a été apporté à la réalisation de ce guide. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Toute reproduction des plans est strictement interdite.



Grâce au partenariat entre le Crédit Mutuel et la Fédération de Pêche 41, vous bénéficiez d'offres exclusives.

Pour vous, une offre Bienvenue et jusqu'à 50 € offerts sur votre licence ou cotisation annuelle





Pour votre association, 50 € versés chaque fois qu'un des licenciés ou adhérents devient client du Crédit Mutuel.

### Renseignez-vous dans nos agences.

Blois: 2, rue du Commerce - Tél. 02 54 57 34 15 - email: 37160@creditmutuel.fr
Blois: 20, avenue Maunoury - Tél. 02 54 57 34 16 - email: 3716001@creditmutuel.fr
Contres: 1, rue Pierre-Henri Mauger - Tél. 02 54 57 34 18 - email: 37230@creditmutuel.fr
Mondoubleau: 29, place du Marché - Tél. 02 54 23 39 55 - email: 37400@creditmutuel.fr
Montoire-sur-le-Loir: 12, rue Saint-Denis - Tél. 02 54 23 39 56 - email: 37420@creditmutuel.fr
Montrichard: 55, rue Nationale - Tél. 02 54 71 22 47 - email: 3723001@creditmutuel.fr
Oucques: 29, Grande Rue - Tél. 02 54 23 39 58 - email: 37462@creditmutuel.fr
Ouzouer-le-Marché: 3, place de l'Église - Tél. 02 54 23 39 57 - email: 3746201@credit mutuel.fr
Romorantin-Lanthenay: 1, place du général de Gaulle - Tél. 02 54 83 18 51 - email: 37477@creditmutuel.fr
Saint-Gervais la Forêt: 185, rue des Clouseaux - Tél. 02 54 57 34 17 - email: 37492@creditmutuel.fr



Vendôme: 3, Faubourg Chartrain - Tél. 02 54 23 39 59 - email: 37550@creditmutuel.fr

Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel du Centre. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/11/2021 au 31/12/2022. (1) Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture d'un Eurocompte ou d'un livret au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Centre, sur présentation d'un justificatif et à hauteur de coût réel sans excéder 50€. (2) Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de l'association, l'association recevra un chèque de 50€ sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Centre.

# **Editorial**



L'implication de votre fédération départementale dans la mise à disposition d'accès aux lieux de pêche se poursuit avec de nouveaux aménagements réalisés ainsi que l'entretien de l'ensemble de vos sites de pêche. Nous consacrons un effort financier important avec l'emploi d'un personnel dédié à cette tâche et le recours à des prestataires extérieurs. Cependant la qualité de nos parcours dépend avant tout du civisme de chacun et de sa volonté à préserver les sites mis à disposition.

En cette année de renouvellement des instances dirigeantes de la pêche associative, il est regrettable de constater un manque d'engagement et de solidarité des pêcheurs.

Notre fonctionnement et l'attractivité de notre offre de pêche reposent sur un bénévolat actif, nous devons tous être acteurs et pas seulement consommateurs de nos structures.

Sur le terrain vous êtes amenés à rencontrer des bénévoles et des acteurs locaux du monde associatif de la pêche; soyez attentifs à leurs actions et leur engagement, ce sont les garants d'un modèle démocratique de la pêche de loisirs vous permettant de pratiquer votre activité. En effet, vous leur devez la facilité d'accès à votre loisir sur notre département.

Ce guide est réalisé pour vous accompagner sur l'ensemble des parcours de pêche du département, contactez les membres de nos associations locales pour des informations spécifiques à leur secteur de pêche.

Enfin il regroupe de nombreuses informations sur la vie de la Fédération ainsi que sa réglementation peche. Toutefois n'hésitez pas à consulter notre site internet www.peche 41.fr

Bon séjour et bonne pêche en Loir-et-Cher

Serge SAVINEAUX,

Président



Suivez l'actualité de la Fédération et du monde associatif de la pêche en Loir-et-Cher sur notre page Facebook! Manifestations, informations, nouveautés, vous ne manquerez plus rien! Si vous avez des

questions, n'hésitez pas à engager la conversation, notre équipe de modérateurs se fera un plaisir de vous répondre. Alors rejoignez nous vite sur la Page **"Fédération de Pêche du Loir-et-Cher".** 

# La pêche associative en quelques lignes...

### . La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

La FNPF coordonne les actions et assure la représentation nationale des 93 fédérations départementales et par leur intermédiaire celle des 3 900 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) présentes sur le territoire français.

La FNPF est la conséquence de l'existence d'un tissu associatif extrêmement actif dans le domaine de la pêche de loisir en eau douce.

### www.federationpeche.fr

### Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

Reconnues d'utilité publique, elles ont pour objet :

- · de développer la pêche amateur,
- de mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche,
- de protéger les milieux aquatiques,
- de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental,
- de collecter la redevance milieu aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique.

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes (AAPPMA).

### • Les Associations de pêche (AAPPMA) représentent plus d'1,5 million de pêcheurs.

Leurs principales missions sont de:

- détenir et gérer les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics et privés.
- participer à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.
- effectuer des opérations de mise en valeur du domaine piscicole.
- favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation aux milieux aquatiques.

Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.



Amis pêcheurs, posséder une carte de pêche, c'est devenir membre d'une association de pêche; c'est aussi participer à la défense des milieux aquatiques et de notre patrimoine piscicole.

milieux aquatiques et de notre partitione pasteres.

Soyez un sociétaire actif ! N'hésitez pas à aider et à prêter main forte à votre association lors de manifestations ou actions diverses. Venez assister aux assemblées générales.

Les bénévoles élus du monde de la pêche ont besoin de vous!





# Les missions menées par la Fédération

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher a un rôle de coordination et d'harmonisation des actions des associations départementales agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Les grands objectifs de notre fédération départementale sont la connaissance et la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur du patrimoine piscicole, le développement de la pêche amateur qui passe entre autre par la mise en œuvre actions de sensibilisation et de promotion du loisir pêche...

Le pôle développement regroupe de nombreuses missions: l'animation, la promotion-communication, le développement et l'aménagement des parcours ainsi que la garderie.

La Fédération dispose d'une Maison de la Pêche et de la Nature qui propose des animations à destination des structures de loisirs et éducatives du département. Ce service a pour objectifs de promouvoir et de susciter un intérêt particulier du grand public sur les connaissances halieutiques et de sensibiliser au respect et à la préservation des milieux aquatiques.

Chaque année la Fédération réprésente le monde associatif pêche sur de grandes manifestations départementales telles que les comices agricoles. De nombreuses actions de communication sont également faites au cours de l'année.

La Fédération s'efforce d'étendre son offre de parcours de pêche par l'acquisition de rives ou la signature de convention avec des collectivités. La labellisation des parcours de pêche et des hébergements pêche est également développée en Loir-et-Cher.

La garderie est un axe qui se développe de plus en plus dans notre département. On compte actuellement une trentaine de gardes pêche particuliers répartis sur l'ensemble du département qui surveillent et contrôlent les lots de pêche de leurs AAPPMA. L'Agent de développement conseille et soutien les GPP dans leurs missions. La Fédération apporte un réel soutien aux AAPPMA dans la réalisation de leur Plan de Gestion Particulier (PGP).

Le pôle technique de la fédération s'occupe plus particulièrement du volet « milieu aquatique ».

Il a en charge la conduite de missions techniques permettant une connaissance approfondie des espèces et des milieux notamment à travers la réalisation d'études ciblées (études sur les écrevisses à pattes blanches...) ou de veilles comme le suivi annuel de la reproduction de la truite fario. Le pôle développe également des programmes de gestion en lien avec les

Associations de pêche ou des partenaires au travers le Plan départemental de gestion piscicole.

Il a également un rôle de représentation de la structure auprès des institutions en qualité de conseiller et d'usager participant ainsi aux nombreuses réunions autours des milieux aquatiques (Contrat territoriaux, Sages, ...). Le pôle anime également des formations à destination de bénévoles (garde pêche particuliers, formation pêche électrique..).

Le pôle administratif de la Fédération a pour rôle de coordoner et d'harmoniser les actions administratives des 30 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique réparties sur le département. Il procède également à l'accueil physique et téléphonique.

Il effectue la comptabilité de la Fédération et apporte ponctuellement de l'aide aux AAPPMA nécessitant un soutien.



# Pollution, mortalité, braconnage... Qui avertir?

Vous constatez une pollution, une mortalité de poissons, un acte de braconnage ... Vous pouvez contacter la Fédération qui prendra en note votre alerte. Vous pouvez aussi contacter le service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) créé au 1er janvier 2020. Cet organisme d'état regroupe l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Enfin, vous pouvez également contacter le service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires au 02 54 55 73 50.

7



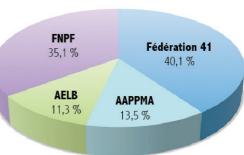
- Je contribue à l'amélioration de vos conditions de pêche puisque mon argent retourne à la rivière en finançant des travaux d'entretien, des aménagements mais aussi des repeuplements piscicoles.
- Je deviens automatiquement adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), ce qui me donne accès aux baux de pêche de celle-ci et m'octroie le droit d'y pêcher. Cela m'offre également la possibilité de pêcher sur les baux de pêche appartenant aux 31 AAP-PMA réciprocitaires réparties sur le département.
- J'adhère à l'AAPPMA de mon choix, 2 possibilités s'offrent à moi :
- Agir passivement en participant financièrement, grâce à l'achat de ma carte de pêche, à l'amélioration des milieux aquatiques et du loisir pêche.
- Agir activement en me rapprochant de l'AAPPMA pour m'impliquer dans la gestion du milieu et participer aux différentes actions. Parce que les pêcheurs d'aujourd'hui feront la pêche de demain!



La cotisation « Personne Majeure », celle réservée aux adultes, vaut 78€ dans notre département en 2022.

Certains d'entre vous se demandent régulièrement ce que rémunère l'argent des pêcheurs ?

En premier lieu 10,50€ de cette somme restent dans



la caisse de votre AAPPMA. Elle lui permet de contribuer à l'empoissonnement et à l'entretien des cours d'eau de son secteur. La Fédération du Loir-et-Cher, quant à elle, reçoit 31,30€. Cette somme se répartit entre l'empoissonnement et les subventions accordées pour la réalisation de travaux. Cet argent sert également à assurer l'entretien des véhicules, des bâtiments et du matériel. À rémunérer le personnel, payer les charges, régler les assurances et les frais d'avocats. Il faut y ajouter l'achat et la location de rives et de plans d'eau, la promotion de la pêche et l'organisation des manifestations (challenge, comice,...) 27,40€ vont à la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) en charge de la gestion de la pêche en France. Ils sont en grande partie consacrés aux subventions octroyées aux fédérations départementales et correspondant aux actions de réhabilitation du milieu, les études, la promotion. Ensuite, 8,80€ alimentent les caisses des agences de l'eau, qui ont pour rôles de gérer la ressource, réduire les pollutions, améliorer la qualité de l'eau potable et la gestion des ouvrages intervenant dans le cycle de l'eau, protéger le patrimoine naturel. Enfin pour les pêcheurs prenant le timbre EHGO, les 22€ supplémentaires (dans le cas d'une carte interfédérale) sont utilisés pour la promotion, le développement de la réciprocité entre les fédérations départementales afin de faciliter le tourisme pêche mais aussi pour l'aqcuisition de nouveaux parcours.



Rejoignez votre association de pêche!
Pour donnez un coup de pouce pour les événéments
pêche, l'entretien des parcours...

Vous êtes les ambassadeurs de votre loisir, préservez-le!



# L'Entente Halieutique du Grand Ouest

Carte disponible chez vos détaillants ou sur www.cartedepeche.fr

### **Entente Halieutique du Grand Ouest**

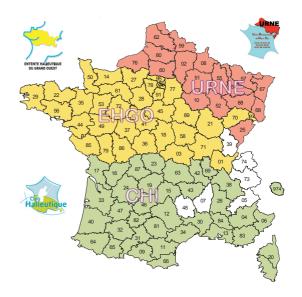
Le Moulin à Papier

28400 St Jean-Pierre-Fixe Tél.: 02 37 52 06 20

Fax: 02 37 52 89 56 Site internet: www.ehgo.fr

Tous les pêcheurs ayant une carte interfédérale ou une carte majeure munie d'une vignette EHGO peuvent pêcher dans les 37 départements ci-dessous, dans les 37 départements du Club-Halieutique et les 17 départements de l'Union Réciprocitaire du Nord Est.

Les détenteurs d'une carte Mineure, Découverte (- de 12 ans), Femme ou Hebdomadaire peuvent pêcher dans les 91 départements (EHGO, CHI et URNE) sans à avoir à acquitter la vignette EHGO.



### Fédérations membres de l'EHGO

01 AIN04 74 22 38 38	53 MAYENNE02 43 69 12 13
03 ALLIER 04 70 45 42 90	56 MORBIHAN02 97 44 54 55
14 CALVADOS02 31 44 63 00	58 NIEVRE03 86 61 18 98
18 CHER02 48 66 68 90	61 ORNE
21 CÔTE D'OR03 80 57 11 15	70 HAUTE SAONE
22 COTES D'ARMOR02 96 68 15 40	71 SAONE ET LOIRE
27 EURE02 32 57 10 73	72 SARTHE02 43 85 66 01
28 EURE ET LOIR02 37 52 06 20	75 PARIS/92/93/9401 53 14 19 80
29 FINISTERE02 98 10 34 20	77 SEINE ET MARNE01 64 39 03 08
35 ILE ET VILAINE02 99 22 81 80	78 YVELINES01 34 77 58 90
36 INDRE02 54 34 59 69	79 DEUX-SEVRES05 49 09 23 33
37 INDRE ET LOIRE02 47 05 33 77	85 VENDEE02 51 37 19 05
41 LOIR ET CHER02 54 90 25 60	86 VIENNE05 49 37 66 60
44 LOIRE ATLANTIQUE02 40 73 62 42	89 YONNE03 86 51 03 44
45 LOIRET02 38 56 62 69	90 TERRITOIRE DE BELFORT 03 84 23 39 49
49 MAINE ET LOIRE02 41 87 57 09	91 ESSONNE01 64 96 14 00
50 MANCHE02 33 46 96 50	95 VAL D'OISE01 30 39 94 56

# PRO PÊCHE 41

# Votre spécialiste de la pêche en Loir-et-Cher.

• + de 6000 références • 2 magasins • Les plus grandes marques en stock toute l'année • Le plus grand choix, unique en Loir-et-Cher • Une enseigne indépendante.





### **VENDÔME**

71 avenue Ronsard 41 100 Vendôme (Parking leader Price)

400 m<sup>2</sup>

02 54 72 62 57

Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

### **BLOIS**

395 rue Georges Méliès 41 350 Saint Gervais Ia Forêt (Parc de la patte d'oie Blois Sud)

450 m<sup>2</sup>

02 54 42 58 64

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

**Ecoute Conseils Services** 

# Pêche à la ligne en eaux libres

### **Obligations Générales**

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les associations affiliées, vous devez être détenteur d'une carte de pêche et avoir acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

La carte de pêche est nominative et délivrée pour une année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Elle est en vente chez les dépositaires des associations de pêche ou sur le site internet:

### www.cartedepeche.fr

Plusieurs produits pêche sont à votre disposition: les cartes "Majeur" et "Interfédérale" pour les personnes de plus de 18 ans; la carte "mineur" pour les jeunes de 12 à 18 ans, la carte "Découverte"

pour les moins de 12 ans et la carte "Promotionnelle Découverte Femme" pour toutes femmes majeures. Vous trouverez également une carte "Journalière", valable une journée ainsi qu'une carte "hebdomadaire" valable 7 jours consécutifs et disponible dès le 1er janvier.

Ces cartes vous permettent de pêcher au moyen d'une ligne sur les cours d'eau et plans d'eau classés en première catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux; et au moyen de quatre lignes (sauf règlement particulier et carte femme pêche à 1 ligne) sur les cours d'eau et plans d'eau classés en deuxième catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux.

### La carte de pêche 2022

Carte Interfédérale	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	100€
Carte "Majeur"	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories Tous modes de pêche légaux Valable uniquement en Loir-et-Cher	78€
Timbre EHGO seul	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories – A ajouter à la carte majeur	35 €
Carte Promotionnelle "Découverte Femme"	Pêche à 1 ligne 1 <sup>re</sup> et 2º catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	35€
Carte "Mineur"	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	21€
Carte "Découverte"	Pêche à 1 ligne Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	6€
Carte "Hebdomadaire"	Validité 7 jours consécutifs du 1er janvier au 31 décembre 1re et 2e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	33 €
Carte "Journalière"	1 <sup>re</sup> et 2° catégories Tous modes de pêche légaux - Valable le jour de pêche Valable uniquement en Loir-et-Cher	10€

## Règlementation

Certains points de règlementation peuvent évoluer au cours de l'année 2022. Soyez attentifs et consultez régulièrement les sites internet de la préfecture et de la Fédération. www.loir-et-cher.gouv.fr / www.peche41.fr

### Les cartes de pêche

Pour pêcher en eau douce, il faut acquitter une carte de pêche munie d'une cotisation CPMA, valable pour l'année en cours (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) sauf pour les cartes hebdomadaires et journalières.

La carte de pêche est personnelle et incessible. Le port de la carte de pêche est obligatoire en action de pêche. En cas de contrôle, elle doit être présentée aux agents de l'administration ainsi qu'aux gardes particuliers des AAPPMA et de la Fédération départementale.

### La règlementation de la pêche

Pour pouvoir pêcher en eau douce dans les eaux libres (définis par l'article L 431.3 du code de l'environnement), il faut réunir les quatre conditions suivantes:

- Avoir acquitté la redevance CPMA de l'année en cours (achat carte de pêche)
- Etre membre d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA - se fait automatiquement lors de l'achat de la carte de pêche).
- Avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche
- Respecter les conditions législatives et réglementaires d'exercice de la pêche applicables localement.

Au niveau de la réglementation, trois documents administratifs sont à respecter:

- Le code de l'environnement (loi pêche).
- L'arrêté réglementaire permanent du Loir-et-Cher.
- L'avis annuel de la préfecture du Loir-et- Cher.

### Horaires de pêche autorisés

- La pêche à la ligne peut s'exercer une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil.
- Pour les périodes de fermetures ou d'ouvertures spécifiques applicables dans le Loir et Cher, consulter le guide réglementaire annuel, gratuit, disponible auprès des dépositaires de carte de pêche, des AAPPMA et de la Fédération de Pêche 41.



# Taille réglementaire de capture des poissons

Brochet: 60 cm dans les eaux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> cat. pisc. Sandre: 50 cm dans les eaux de 2<sup>e</sup> cat. pisc.

Truite: 25 cm (Fario, arc-en-ciel).

Alose: 30 cm. Mulet: 20 cm.

Black bass: 30 cm dans les eaux de 2e cat. pisc.

- Le nombre de captures autorisé, par pêcheur et par jour, est fixé à 6 pour la truite et à 3 carnassiers (sandres, brochets et black-bass) dont deux brochets maximum.
- La longueur des poissons se mesure du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée.
- Lors de la capture d'un poisson n'ayant pas la taille minimum requise, il convient de le remettre immédiatement et délicatement à l'eau.
- En cas d'engamage profond de l'hameçon, il est préférable de couper le fil au niveau de la bouche sans traction sur ce dernier. Le poisson disposera de beaucoup plus de chance de survivre et de se débarrasser lui-même de l'hameçon.

### Réglementation de la pêche de l'Anguille

Seule la pêche de l'anguille jaune est autorisée par arrêté ministériel du 1er avril au 31 août. Au cours des périodes de fermeture toute anguille pêchée devra immédiatement être remise à l'eau avec le maximum de précautions. Aussi, durant la fermeture de l'anguille les lignes de fonds sont interdites. (Carnet de captures obligatoire)

### **Nuisibles**

Sont classés comme espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques: le pseudorasbora, la perche soleil, le poisson chat et les écrevisses exotiques (américaines, de louisiane, signal). La pêche des écrevisses exotiques (américaines, de Louisiane...) est autorisée toute l'année au moyen de 6 balances à écrevisses d'un diamètre maximum de 30 cm, en plus des 4 lignes.

Afin de ne pas participer à leur prolifération, il est interdit de les transporter vivants (châtrer les écrevisses avant tout transport), de les remettre à l'eau après capture et de les introduire dans un autre milieu.



### **Domaine Public/Domaine Privé**

Dans notre département, seuls la Loire, le Cher et le Canal de la Sauldre appartiennent au Domaine Public Fluvial (DPF). La Fédération est détentrice du droit de pêche sur l'intégralité du linéaire de ces cours d'eau et du canal. L'ensemble des autres cours d'eau et canaux, non cités ci-dessus, appartiennent au Domaine Privé. Pour pouvoir pêcher, il vous faut avoir l'accord du détenteur du droit de pêche ou vous orienter sur les parcours gérés par notre Fédération et les AAPPMA.

### Navigation et pêche en bateau

- Navigation sur les cours d'eau du domaine public
- La Loire et le Cher :

Sur les cours d'eau domaniaux, la navigation est régie par le Règlement général de police de la navigation intérieure. La navigation s'effectue aux risques et périls des navigateurs. Les navigants doivent veiller à ne pas gêner ou entraver les activités des autres usagers de la rivière.

- Sur la Loire et le Cher sauvage:
   Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. La vitesse maximale autorisée est de 10 km/heure.
- Sur le Cher canalisé:

Se référer à l'Avis à la Batellerie (affichage en mairie, maisons éclusières...). Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. Les vitesses maximales sont de 8 km/h pour les avalants et 5 km/h pour les montants. Permis « plaisance en eaux intérieures » obligatoire pour puissance moteur supérieure à 6 CV.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service navigation de la Direction Départementale des Territoires.

• Navigation sur les cours d'eau du domaine privé (tous les cours d'eau autres que la Loire et le Cher)

Sur les cours d'eau non domaniaux, la navigation est subordonnée au respect des droits des propriétaires riverains et des tiers. (Interdiction d'accoster sans autorisation du propriétaire).

# Pêche en embarcation (bateau et float tube)

- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine public (La Loire et le Cher), la pêche en barque peut s'effectuer en tout point selon le respect de la réglementation pêche en vigueur.
- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine privé, il vous faut obtenir l'accord du détenteur du droit de pêche (ex: propriétaire riverain).
   Vous pouvez pêcher sur les lots de pêche gérés par la Fédération ou les AAPPMA, depuis la rive jusqu'à moitié du cours d'eau (veiller à pêcher uniquement dans cette zone); pour pêcher sur l'autre moitié du cours d'eau, il vous faut obtenir également l'accord du détenteur du droit de pêche de l'autre rive.
   Attention: le Float tub est considéré comme une embarcation.

### Réglementation des plans d'eau

- Les plans d'eau réciprocitaires se conformément à la réglementation pêche en vigueur, cependant, certains peuvent avoir une réglementation particulière signifiée dans ce guide et/ou sur site.
- Sur l'ensemble des plans d'eau fédéraux (sauf La Paquerie, La Scierie et Morthèze), la pêche est autorisée uniquement depuis la rive (sauf journées particulières encadrées par la Fédération)
- Baignade interdite sur tous les plans d'eau réservés à la pêche.

Afin de satisfaire tous les pêcheurs et préserver les poissons de nos plans d'eau, optons tous pour un prélèvement raisonnable et raisonné! Il n'est peut-être pas utile de ramener toute notre pêche à la maison et la remise à l'eau de poissons, même maillés, est maintenant bien souvent pratiquée.

Sur tous les plans d'eau gérés par la Fédération : il est interdit de sortir des poissons vivants à l'exception de 30 vifs par pêcheur et par jour.

Sur décision du Conseil d'Administration, les infractions au règlement intérieur suivantes sur les plans d'eau concernés (cf. affichage sur site) feront l'objet de contraventions ci-dessous : Non respect du No-kill (si pratiqué sur le site) : 200€ ; Utilisation d'hameçon avec ardillon (si interdit sur site) : 50 € ; Utilisation de tresse (si interdit sur site) : 50 € ; Utilisation du bateau amorçeur : 50 € ; Dépôt de déchets : 200 €

# Les réserves de pêche

Les réserves de pêche sont situées sur le Domaine Public Fluvial : le Cher et la Loire.

Dans le cas des réserves permanentes, toute pêche est interdite du 1er janvier au 31 décembre sur les portions des cours d'eau ci-après. Pour les réserves temporaires, toute pêche est interdite du jour de l'ouverture de la pêche des carnassiers (dernier samedi d'avril) au 31 mai de l'année en cours.

Les réserves permanentes						
Désignation	Délimitation					
LA LOIRE 2° catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial						
Réserve de Saint Laurent-des-Eaux	50 mètres en amont du barrage de la centrale nucléaire 300 mètres en aval de ce barrage, rive gauche commune de St Laurent- des-Eaux et rive droite commune d'Avaray.					
Réserve du port du Lac de Loire	Totalité du bras (500 m) situé en rive gauche de la Loire, commune de Vineuil.					
Réserve de la "Petite Loire" (Bras annexe de la Loire)	Bras situé en rive droite de la Loire sur les communes de Muides, Suèvres et Courbouzon. Limites : de l'emprise du pont de Muides sur Loire, à l'amont, jusqu'à 100 mètres en aval de la confluence de la « petite Loire » avec la Loire.					
Réserve de la "Marinière"	Totalité du bras situé en rive gauche de la Loire, commune de Rilly-sur- Loire entre l'île de la Marinière et la rive. Limites : de la confluence de ce bras avec la Loire jusqu'à 800m en amont.					
Réserve de la frayère de Chouzy sur Cisse (Boires)	Rive droite de la Loire sur la commune de Chouzy  De 400 mètres en amont de la confluence avec le bras de la Cisse à 650  mètres en aval de la confluence avec ce bras.					
Réserve de la Bagourne	Totalité des deux boires situées en rive droite de la Loire sur la commune de Veuves au lieu-dit Bagourne (avec chenal d'accès)					
LE CHER 2° catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial						
Réserve du barrage du Boutet, commune de Châtres-sur-Cher	Lit principal et bras de dérivation sur la commune de Châtres sur Cher 100 mètres en aval pour la pêche aux lignes, 200 mètres en aval pour la pêche aux engins et filets.					

Sur tous les cours d'eau du département (y compris le Cher) la pêche est autorisée dans les 50 mètres en aval de tous les barrages (sauf Réserve du Barrage du Boutet et Barrage de la centrale sur la Loire) au moyen d'une ligne.

### Les réserves temporaires sur la Loire du 24 avril au 31 mai 2022 inclus

- 1. Sur la rive gauche de la Loire, de la limite de la Réserve Nationale du Barrage de St Laurent des Eaux à la pointe aval de l'Ile du Cavereau.
- 2. Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval constituée par la confluence avec le port du Lac de Loire à la limite amont lieu-dit "la Planche à Saumon".
- 3. Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval de la confluence du Beuvron à 400 mètres en amont de la confluence avec le Beuvron.







# L'eau vous a consultés

du 1er mars au 1er septembre 2021

### Découvrez les résultats

Plus de 4 000 avis ont été exprimés sur l'eau et les inondations. Les résultats sont publiés sur le site https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr



Le comité de bassin et ses commissions travaillent sur ces résultats pour faire évoluer les plans de gestion des eaux et des risques d'inondation qui s'appliqueront de 2022 à 2027.



# La pêche de la carpe la nuit

### **Conditions à respecter :**

- ▶ Posséder une carte de pêche annuelle, hebdomadaires ou deux journalières consécutives.
- ▶ La pêche de la carpe la nuit est autorisée à toute heure, toute l'année, en dehors des périodes d'interdiction de pêche spécifique sur les parcours désignés ci-dessous.
- ► Seule l'utilisation d'esches et d'appâts végétaux est autorisée, les lignes flottantes et les esches animales sont interdites.
- ▶ Les lignes doivent être posées et la remise à l'eau des poissons capturés la nuit est obligatoire et immédiate. (Sac de conservation interdit)
- ▶ Pêche avec hameçon sans ardillon obligatoire sur tous les parcours de pêche de nuit
- ▶ Tout transport ou transfert de poissons dans un autre plan d'eau ou cours d'eau est strictement interdit.
- ► Sur tous les parcours, la pêche est limitée à 72h00 maximum (soit 3 nuits consécutives) et l'intervalle entre 2 séjours est fixé à 7 jours pour permettre l'accès à tous les pêcheurs.
- ▶ Pêche de nuit Plans d'eau de St Firmin, de la Coudraie, St Quentin les Troo et Sargé : Réservation obligatoire une semaine à l'avance sur notre site internet (peche41.fr). Un billet par nuit et par pêcheur vous sera fourni, obligation de le présenter aux Gardes Pêche en cas de contrôle.

### INTERDICTION DE CAMPER SUR LE SITE EN DEHORS DES JOURS DE RÉSERVATION.



### LES PARCOURS CARPE DE NUIT EN LOIR-ET-CHER

Retrouvez l'ensemble des parcours ci-dessous sur notre site internet avec «la carte intéractive»

AAPPMA	Rivières/Plans d'eau	Commune	Pêche autorisée
Morée	Le Loir	Lisle	Toute l'année.
Morée	Le Loir	St Hilaire la Gravelle	Toute l'année.
Morée	Plan d'eau des Fontaines	Pezou	Toute l'année.
Blois	La Loire DPF	Blois-lot G9 et G10	Toute l'année sauf pendant la période de réserve temporaire sur la zone concernée, voir règlement annuel.
Mer-Muides	La Loire DPF	Muides-lot G6 (rive gauche) +G7	Toute l'année.
Mer-Muides	La Loire DPF	Avaray-lot G6 bis	Toute l'année durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
Mer-Muides	Plan d'eau des Bordes	Courbouzon	1 week-end par mois sur réservation auprès de l'AAPPMA
Onzain	La Loire DPF	Lots H1 et H2	Toute l'année
Romorantin	La Sauldre	Villeherviers	1 week end par mois
Romorantin	La Sauldre	Romorantin Lanthenay	Toute l'année.
Châtres-sur-Cher	Le Cher DPF	Châtres-sur-Cher Mennetou-sur-Cher	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Cher DPF	Selles-sur-Cher - La Thizardière	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Canal de Berry	Bassin du Canal rive gauche uniquement	Toute l'année
Saint Aignan-sur- Cher	Le Cher Canalisé DPF	Noyers-sur-Cher — Cher Lac des 3 Provinces	Toute l'année.
Saint Aignan-sur- Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Romain-sur-Cher	Toute l'année.
Mareuil-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	Mareuil-sur-Cher	Toute l'année.
Thésée	Le Cher Canalisé DPF	Thésée	Toute l'année.
Saint Georges-sur- Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Georges-sur-Cher	Toute l'année.
Ouchamps	Le Beuvron	Les Montils	Toute l'année
Vendôme	Plan d'eau de St Firmin- des-Près	St Firmin des près	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de la Coudraie	Tréhet	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de St Quentin les Troo	St Quentin les Troo	1 week end par mois sur inscription une semaine à l'avance minimum.
Thoré-Montoire	Plan d'eau de Sougé	Sougé-sur-Braye	1 week-end par mois sur réservation auprès de l'AAPPMA

# La pêche en embarcation : où pratiquer ?

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher et les AAPPMA permettent l'accès à la pratique de la pêche en embarcation sur plusieurs plans d'eau du département :

### Float tube et bateaux :

- Plan d'eau de la Paquerie à Tréhet
- Plan d'eau de Morthèze à Couddes et St Romain-sur-Cher
- Lac des Trois Provinces à St Aignan-sur-Cher
- Plan d'eau de la Scierie à Valloire-sur-Cisse

### Float tube uniquement:

- Plan d'eau de St Quentin-les-Troo (2ème week-end de chaque mois)
- Plan d'eau n°4 du complexe halieutique des Fontaines à Fréteval (3 float tube maximum)

### **RAPPEL:**

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur les plans d'eau gérés par la Fédération et les AAPPMA. La liberté de naviguer n'emporte pas la liberté de pêcher; aussi, il vous faut posséder une carte de pêche (CPMA) et détenir l'autorisation du détenteur du droit de pêche.



# Les AAPPMA, vos associations de pêche locales

### **Présentation**

En tant que pêcheur, dès que vous achetez votre carte de pêche vous vous affiliez à une Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Astuce: votre AAPPMA apparaît sur votre carte de pêche

PROCESSE MARKER

INTEREST PROCESSES

TO A STATE OF THE PROCESSES

TO A STA

Le choix de votre AAPPMA est important, car en adhérant à une association vous devenez ambassadeur de celle-ci.

Votre association vous communique par différents canaux (affichage, mail, presse, ...) les temps forts (concours, vie associative, élections, entretiens) qui rythme l'année en faveur du loisir pêche sur votre secteur. Rapprochez-vous de votre AAPPMA pour en apprendre davantage!

### **Choisir son AAPPMA**

Aujourd'hui pour prendre votre carte de pêche vous vous rendez soit chez votre dépositaire le plus proche ou vous pouvez passer par le site internet : cartedepêche.fr. Lorsque que vous choisissez votre AAPPMA lors de votre souscription, 2 possibilités s'offrent à vous:

- opter pour l'AAPPMA locale (la plus proche de son domicile) et apporter un soutien direct à votre territoire.
- 2) choisir une AAPPMA parmi l'ensemble du territoire de votre département orienté selon vos lieux de pêche.

Il est important de comprendre que votre adhésion va venir apporter une aide financière directe à votre association.

Ainsi en adhérent à une AAPPMA vous contribuez à son développement!

### Soutenir son AAPPMA

La vie associative de votre AAPPMA est impulsée par les membres qui la constituent, il est donc important d'apporter votre aide comme bénévole!

De plus, votre AAPPMA est constituée d'un conseil d'administration et d'un bureau (membres décisionnaire restreint). L'ensemble de ces membres pêcheurs décide des choix d'orientation des actions de l'AAP-PMA (concours, empoissonnements, entretiens des parcours). Votre présence lors de l'assemblée générale annuelle est requise pour valider ces choix!

### Devenir acteur de son AAPPMA

Vous êtes disponible et dynamique?

Vous avez des compétences, des idées, des projets ? Vous avez simplement envie de donner un coup de main ?

Rejoignez votre AAPPMA et devenez un acteur de votre loisir pêche et préserver votre pratique!

Rapprochez-vous de votre AAPPMA (voir contacts dans la suite du guide)

### Nouveau Mandat de 5 ans pour les AAPPMA

Vos AAPPMA de Loir-et-Cher ont élu leurs nouveaux membres du Conseil d'Administration et Bureau pour les 5 années à venir soit jusqu'au 31 décembre 2026.

### **INFORMATION:**

Suite aux éléctions, des associations ont opéré des remaniements en fusionnant afin de ne pas perdre les parcours de pêche des secteurs concernés et permettre à l'ensemble des pêcheurs de continuer à pratiquer leur loisir.

# **Les Gardes Pêches Particuliers**

### Qu'est-ce qu'un Garde-Pêche Particulier (GPP) ?

Il est commissionné par une AAPPMA, dont il surveille les baux bénévolement. Il joue à ce titre un rôle de sensibilisation, d'information du pêcheur.

Il est sous la direction du président de son AAPPMA, qui le commissionne sur son secteur.

Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire lié à la police de la pêche. Il se trouve sous la direction du procureur de la République. C'est la raison pour laquelle il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal d'instance.

### Les missions du garde

### Informer

La première mission du garde est de se montrer présent au bord de l'eau. Au service des pêcheurs, il doit être attentif aux demandes d'informations et de conseils et y répondre en toute objectivité. Il doit être à l'écoute de l'ensemble des usagers des cours d'eau, rassembler le maximum d'informations et être un interlocuteur privilégié de tous les types de pêcheur.

### Surveiller

Le garde-pêche particulier doit veiller au respect de la réglementation de la pêche. Lorsqu'il observe des infractions, il doit faire preuve de bon sens, de pédagogie et verbaliser si la situation le justifie. Il doit être attentif à l'état des cours d'eau car il est essentiel au lancement d'alertes sur les pollutions ou autres incidents portant atteinte aux rivières. Le GPP est en lien direct avec l'agent de développement de la Fédération en charge de la garderie.

### Et pourquoi pas vous?

Défendez le loisir pêche et protèger son patrimoine piscicole, devenez GPP!

Pour en savoir plus sur la procédure de formation et d'assermentation contactez la fédération au 02.54.90.25.60.

Un grand merci à l'ensemble de nos gardes pour leur dévouement; des hommes et des femmes en lien avec le terrain, la pêche, l'eau et l'humain!



30 GPP en Loir-et-Cher



# Les Ateliers Pêche Nature, c'est quoi?

Depuis quarante ans les Ateliers Pêche Nature (APN), autrefois appelés «écoles de pêche», existent dans notre département. Ils sont coordonnés par la Fédération de pêche du Loir et Cher et animés par des collaborateurs et bénévoles du monde associatif de la pêche et/ou structures extérieures sous convention avec la Fédération.

### 5 APN sont répartis sur le département :

- ☐ Blois (mercredi après-midi)
- ☐ Mer (mercredi, samedi, dimanche)
- ☐ Morée (samedi après-midi)
- ☐ Vendôme (mercredi après-midi)
- ☐ Herbault (mercredi après-midi)

Les APN sont des structures adaptées au public accueilli ayant comme objectif la formation des jeunes autour du loisir pêche, de la connais-



sance du fonctionnement des milieux aquatiques et de la réglementation pêche.

### Objectifs d'un APN

- 1. Créer, développer et animer un club axé sur la pêche et son milieu environnant.
- 2. Valoriser le loisir pêche auprès d'un public jeune et les impliquer dans un rôle associatif.
- 3. Apporter de nouveaux horizons au jeune pêcheur (techniques et lieux de pêche).
- 4. Comprendre le fonctionnement des cours d'eau et la gestion des milieux aquatiques.

# La Maison de la Pêche et de la Nature (MPN)

Dans un espace dédié, nous vous accompagnons de manière ludique et instructive pour mieux connaître les milieux aquatiques et le monde de la pêche.

- ☐ Panneaux pédagogiques
- ☐ Plateforme interactive
- ☐ Aquariums
- ☐ Simulateur de pêche
- □ Loupes binoculaires
- □ ....



# Le Club Pêche Adultes (CPA)

La Fédération de Pêche propose également un club pêche pour les adultes. Les animations du «club adultes» se déroulent le jeudi soir (une séance en salle par mois), et plusieurs sorties au bord de l'eau par trimestre (de septembre à juin).

Le CPA a pour objectif principal de rendre le membre autonome à la pêche, tout en lui ouvrant de nouvelles perspectives de pêche. Tout au long de l'année, divers intervenants participent et animent le club. Le planning est fait lors de la première séance avec les participants et l'animateur.



Au programme des animations conviviales, des moments d'échanges, de partage qui feront de vous un as de la pêche!

# Les camps pêche

Au travers des différents stages, vos enfants passeront une semaine en immersion au bord de l'eau, pour découvrir le loisir pêche pour les plus novices, et le perfectionnement pour les plus mordus, encadrés par des intervenants qualifiés. Sans oublier l'essentiel, se ressourcer avec les copains....

Nous vous proposons : pêche des carnassiers aux leurres en embarcation et du bord, pêche de la carpe, au feeder, en batterie et à la grande canne, pêche des poissons blancs au coup. Mais aussi pêche à la mouche, pêche au cassant.... Et bien d'autres techniques.

En 2022, la Fédération propose plusieurs semaines de camps à destination des jeunes \*:

- o Journées pêche et nature à la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher du 09 au 11 février
- o Journées pêche et nature à Montrieux du 19 au 21 avril
- o Camp pêche à Tréhet du 11 au 14 juillet
- o Camp pêche et nature à Tréhet du 01 au 05 aôut
- o Journées pêche et nature à Montrieux en Sologne du 24 au 28 octobre









\*Sous réserve de conditions sanitaires satisfaisantes

Pour connaître les dates des différentes animations, vous pouvez nous suivre sur notre Facebook (Fédération de Pêche du Loir et Cher) et sur notre site internet www.peche41.fr

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter notre animateur Rémi Carbon au 02.54.90.25.60



# Un parcours labellisé c'est quoi?

Un parcours labellisé est un site de pêche qui a bénéficié d'aménagements particuliers répondant à des critères nationaux précis.

Ces équipements permettent aux pratiquants de s'adonner à la pêche dans les meilleures conditions en fonction de leurs attentes.

Trois types de parcours ont ainsi été mis en place par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF): Découverte, Famille et Passion.

Actuellement 15 parcours de pêche sont labellisés en Loir-et-Cher.



### **Parcours DECOUVERTE**

Conçu pour les débutants et l'animation, ce parcours est entièrement aménagé pour faciliter les premiers pas : parking, linéaires sécurisés, pontons pour personnes à mobilité réduite, abords dégagés, sanitaires...

Une réglementation spécifique est appliquée (pêche à 1 canne et remise à l'eau de tous les poissons).

En Loir-et-Cher, le petit plan d'eau de Soings en Sologne et le Plan d'eau de Maupertuis (réservé aux animations encadrées) sont labellisés.



### **Parcours FAMILLE**

Pour passer de bons moments au bord de l'eau et en famille : jeux pour enfants, abris pêche, autres activités pour tous....

En Loir-et-Cher, les plans d'eau de Tréhet la Paquerie, Ouchamps, Domino à Suèvres, Soings en Sologne, la Pinçonnière à Blois, Sougé, Selommes, St Martin des Bois et Mondoubleau sont labellisés.



### **Parcours PASSION**

Tout pêcheur, même expérimenté, a besoin d'un minimum d'équipements : signalisation routière, accès à l'eau, cheminement facilité ou adapté à la technique pratiquée.

En Loir-et-Cher, les plans d'eau de Saint Viâtre, Saint Firmin, Morthèze à Couddes et Tréhet - la Coudraie sont labellisés.















Les milieux aquatiques sont des endroits remarquables et sensibles avec une biodiversité exceptionnelle qu'il convient de préserver et valoriser. Afin d'être respectueux et respecté au bord de l'eau, je dois suivre quelques règles de bonne conduite :

- 1. Je ne laisse pas de trace de mon passage et j'emporte mes déchets.
- 2. Je reste sympathique, jovial et courtois avec autrui: cyclistes, promeneurs, pêcheurs, kayakistes, riverains, etc.
- 3. J'évite de marcher dans l'eau ou de détruire la faune et la flore. Toutes les espèces ont un rôle important dans le cycle de la vie.
- 4. Je reste discret pour ne pas déranger la faune lors de mon passage et ne fais pas de feu.
- 5. Je respecte la réglementation liée à l'activité que je pratique.
- 6. Je surveille le milieu naturel et communique auprès de l'Office Français de la Biodiversité les éventuels problèmes constatés : pollution, assecs, plantes invasives, dégâts, etc.
- 7. Je respecte les clôtures, les propriétés et je me munis de ma carte de pêche.
- 8. Je respecte les espaces protégés ainsi que les zones sensibles telles que les frayères (zones de ponte des poissons).
- 9. J'évite le piétinement de la végétation en restant sur les sentiers et chemins.
- 10. Je n'introduis pas de nouvelles espèces dans un milieu car elles peuvent se développer au détriment des espèces locales.
- 11. Je garde mon chien en laisse pour éviter qu'il soit perçu comme un prédateur.
- 12. J'adapte mon activité au milieu afin de ne pas le perturber et d'éviter les dégradations de toutes sortes.
- 13. Je suis responsable, j'agis, j'informe et j'éduque avec mes connaissances pour préserver les milieux aquatiques.
- 14. Je suis un acteur de demain et je privilégie le covoiturage ainsi que les transports en commun pour mes activités au bord de l'eau.



# Les hébergements qualifiés pêche

Qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes, de campings... leur situation est souvent déterminante pour le pêcheur désireux de partager un séjour, en famille ou entre amis, au coeur d'un ensemble d'activités de pleine nature, sportives ou culturelles, ainsi que de multiples services. Un hébergement qualifié pêche garantit : la proximité d'un site de pêche associatif, la présence d'un local technique dans l'hébergement, la présence de points d'eau extérieur ou intérieur, la présence de bacs à vifs et aussi des services (informations pêche locales, wifi, cartes géographiques...)



Vous souhaitez en savoir plus ou devenir hébergement pêche contactez nous au 02 54 90 25 60 ou fed.peche41@wanadoo.fr

### Chambre d'hôtes 'L'Atelier du Coudray"



19, rue du Coudray 41100 VILLIERS SUR LOIR

Tél.: 02 54 72 90 81 Site: chambre-atelier-ducoudray.jimdo.com

### Chambre d'hôtes Côté Jardin



4, Av du 11 Novembre 41100 VILLIERS SUR

Tél.: 02 54 72 72 49 Site : http://chambresdhotescotejardin.fr

### Auberge de Jeunesse de Vendôme



12 Edouard Branly 41100 VENDOME Tél.: 02 54 73 77 00

Site: www.aubergedejeunessevendome.com

### Gîte Les Grandes Fougères



Les Grandes Fougères 41160 RAHART Tél.: 02 54 80 67 10 Site: www.lesgrandesfougeres.com

### Gîte Le Clos de la Croix



8 Le Clos de la Croix 41320 LANGON Tél. : 06 09 82 10 01

### Gîtes de Colliers



2, rue des Chênes 41500 MUIDES Tél. : 06 22 95 09 69

### **Gîtes Les Bigotteries**



Les Bigotteries 41160 DANZE Tél.: 02 54 80 63 95

LABEL GRATUIT



### **Camping La Bonne Aventure**



Route de la Cunaille 41100 THORE LA RO-CHETTE Tél.: 02 54 72 00 59 Site : www.camping-labonne-aventure fr

### Camping Au Coeur de Vendôme



Rue Geoffroy Martel 41100 VENDOME Tél.: 02 54 77 00 27 Site: www.aucoeurdevendome.com

### Village Vacances Domaine de Seillac



41150 VALLOIR-SUR-CISSE Tél.: 02 54 20 72 11 www.odesia-vacances.

### Troglogîte de la Tourette



5, sentier de la Tourette 41800 LES ROCHES L'EVEQUE Tél.: 09 75 97 96 92 06.17.98.01.88 w w w .t r o g l o g i t e 4 1. iimdofree.com

### Gîte la Cave du Coteau



65 Les allées d'Asnières 41360 LUNAY Tél.: 09 75 97 96 92 06.17.98.01.88 www.lacaveducoteau. jimdofree.com



### Domaine de la Sauvageonne (gîtes)

La Tauderie Route de la Ferté Imbault 41320 CHATRES SUR CHER Tél.: 02 54 98 03 72 www.domainedelasauva-

### Camping Les Reclusages



13 Avenue des Reclusages 41800 MONTOIRE Tél.: 02 54 85 02 53 www.facebook.com/campingmontoire/?ref=nf

### Relais des Landes



Hôtel Relais des Landes 41120 OUCHAMPS Tél.: 02 54 44 40 40 www.relaideslandes.com

### Gite A fleur d'Ailes



126 rue de l'Amiral Querville 41000 BLOIS Tél. :06 80 71 49 20 http://gite-afleurdailes.emonsite.com

### Chambres d'hôtes Chateau des Basses Roches



15, rue des Basses Roches 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR Tél.: 06 31 85 04 51

### Chambres d'hôtes de la Levraudière



1, chemin de la Levraudière 41700 CHEVERNY Tél.: 02 54 79 81 33 http://www.lalevraudiere.fr

### Gîte Le Grand Chêne



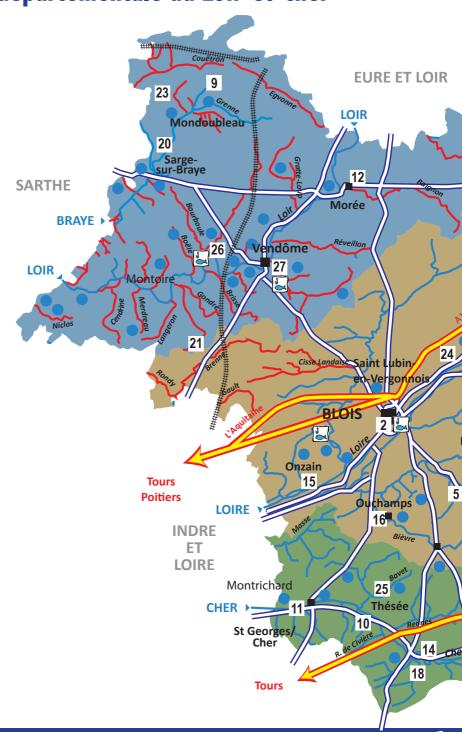
Avignon 41210 NEUNG SUR BEUVRON Tél.: 06 07 22 26 29 www.gite-grandchene-sologne.fr

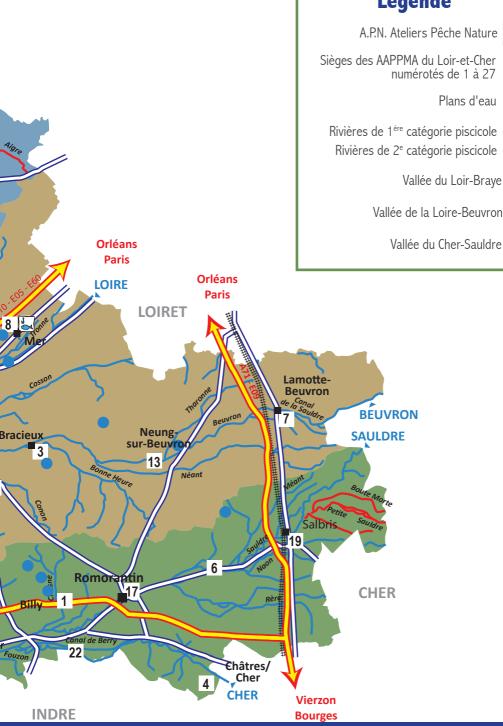
### Gîte Les Perrières / Les Pacots



27 rue de Trévety 41130 CHATILLON S/ CHER Tél.: 07 84 05 04 65 evacaba41@gmail.com

# Carte départementale du Loir-et-Cher





A.P.N. Ateliers Pêche Nature



Sièges des AAPPMA du Loir-et-Cher numérotés de 1 à 27



Plans d'eau



Rivières de 1ère catégorie piscicole



Rivières de 2<sup>e</sup> catégorie piscicole •







# Vallée du Loir et de la Braye

Ce secteur, le plus haut du département correspond au **Perche** et **Perche Vendômois.** 

Vous trouverez une région vallonnée, sillonnée par de nombreux petits ruisseaux classés en première catégorie piscicole et abritant, pour certains, de belles populations de **truites fario** issues de reproduction naturelle.

**Sur la Braye**, rivière mixte par excellence, vous irez à la rencontre de la **truite** ou du **brochet**. Les pêcheurs de **carnassiers** et **poissons blancs** pourront s'exercer à leur guise sur **le Loir** ou les nombreux plans d'eau équipés du secteur et passer un agréable moment en famille ou entre amis.







### Rivières - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
Le Boële, le Boulon, la Bourboule, la Brisse, La Cendrine, le Couëtron, l'Echoiseau, le Gondré, le Baignon, le Gratteloup, le Grenne, la Houzée, le Langeron, le Merdereau, le Réveillon, le Ruisseau du Parc, le Ruisseau de Sasnières	1 <sup>re</sup>	Truite fario et espèces d'accompagnement	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Souday, Mondoubleau, Sargé-sur-Braye, Morée-Danzé, Vendôme, Thoré-Montoire et Sasnières.
La Braye	2 <sup>e</sup>	Truite fario, brochet, perche, anguille, goujon, gardon, barbeau, ablette, carpe, chevesne	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Sarge- sur-Braye. Rivière à population mixte avec des secteurs très variés.
La Grenne (aval Mondoubleau)	2e	Truite , perche, anguille, goujon, gardon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Sarge-sur-Braye
Le Loir	2º	Brochet, sandre, perche, silure, truite fario, anguille, chevesne, barbeau, gardon, tanche, carpe, brême, ablette, goujon, black-bass	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Morée, Vendôme, Thoré-Montoire. Accès parfois difficile à proximité des habitations. Rivière avec une grande population de poissons blancs et une belle variété de carnassiers (Truite fario, brochet, sandre).

Pour connaître la localisation des parcours de pêche, merci de vous référer aux pages des associations concernées.

### Plans d'eau en réciprocité - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	На	Espèces présentes	Particularités	Accès
AZÉ	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>		Gardons, carpes, brochets, brèmes, truites arc -en-ciel	Portique hauteur accès limité à 1,90 m -1 poste pêche handicapé	Depuis Vendôme direction Épuisay/le Mans sur 6 km puis tourner à droite direction Azé, plan d'eau à 1 km du bourg sur la droite 47.846106, 0.993321
CHOUE	Mondoubleau	1 <sup>re</sup>	2 ha	Gardons, carpes, brochets, truites arc -en-ciel, tanches, sandres, perches	Pêche à 2 lignes, asticots autorisés. Parking extérieur	À Choue direction Boursay (D160) , plan d'eau sur la droite en sortant du bourg 48.001200, 0.930905
COULOMMIERS LA TOUR	Vendôme	2 <sup>e</sup>	0,8 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, anguilles, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Dans le bourg de Coulommiers-la-Tour, plan d'eau au pied de la Tour (douves) 47.781435, 1.141946
DANZE (plans d'eau des Châteaux)	Morée-Danzé	2 <sup>e</sup>	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	À Danze prendre direction Morée, chemin sur la gauche en bas du bourg 47.892600, 1.032903
ÉPUISAY (plan d'eau communal)	Sargé sur Braye	2 <sup>e</sup>	1 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, portique hauteur accès limité 1,90 m, Parking extérieur	Depuis Épuisay prendre direction Le Mans (D 357) accès au plan d'eau par chemin sur la droite
LA VILLE-AUX- CLERCS (plan d'eau communal)	Morée-Danzé	2 <sup>e</sup>	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Parking extérieur	Depuis le bourg de La Ville-aux-Clercs, suivre fléchage plan d'eau 47.917956, 1.092673
LES FONTAINES (plans d'eau des Fontaines)	Morée-Danzé	2 <sup>e</sup>	5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, truites arc en ciel, perches	Pêche de la carpe la nuit sur le dernier plan d'eau, pêche autorisée uniquement depuis la rive droite (côté voie ferrée)	Prendre N 10 Vendôme, direction Chateaudun, au rond point des Fontaines suivre la direction Freteval-Morée puis à 500 m, prendre la route sur la droite avant la voie ferrée. Plans d'eau situés le long de la route N10 47.889260, 1.180468

# Vallée du Loir et de la Braye

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	<b>Particularités</b>	Accès
SAINT OUEN (plan d'eau communal)	Vendôme	2 <sup>e</sup>	2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, an-guilles, truites arc en ciel	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m, pmr	À Vendôme prendre la route D92 direction Saint Ouen. A Saint Ouen le plan d'eau se trouve sur la droite avant la voie ferrée 47.811527, 1.087922
SAINT QUENTIN-LES- TROO	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	4 ha	Gardons, carpes, tanches, black bass, brochets, sandres, anguilles	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m. 2 postes pêches handicapés	À Montoire prendre la direction de Troo / Saint-Quentin- les-Troo (D917) ; à 3 km environ, prendre le chemin de terre sur la gauche et suivre le fléchage plan d'eau 47.768898, 0.829791
SARGÉ-SUR-BRAYE (plan d'eau du camping)	Sargé sur Braye	2 <sup>e</sup>	0,9 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Depuis Vendôme prendre la direction Saint Calais (N157) au lieu dit « Montplaisir » prendre à droite direction Sargé-sur-Braye (D921) puis 1ère route à gauche face au restaurant, suivre fléchage plan d'eau 47.925375, 0.845227
LUNAY (plan d'eau communal)	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	4 ha	Gardons, rotengles, carpes, truites arc en ciel	3 postes pêches handicapés	Depuis le bourg, suivre le fléchage plan d'eau 47.816496, 0.912932
MONDOUBLEAU (plan d'eau de Chapoton)	Mondoubleau	2 <sup>e</sup>	1,2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, anguilles, truites arc en ciel	Parking extérieur Toilettes sèches	À Mondoubleau, suivre fléchage plan d'eau depuis le bourg 47.978803, 0.890147
NAVEIL (plan d'eau de Riottes)	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	10 ha	Gardons, carpes, brochets, sandres, brêmes, perches, Rotengles	Une seule rive accessible. Parking extérieur. 3 postes pêches handicapés. WC	Depuis Villiers-sur-Loir prendre direction Vendôme, accès plan d'eau par route sur la droite 47.788341, 0,993051
NAVEIL (Plan d'eau des Prés Charriers)	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	1,5 ha	Gardons, carpes, brochets, perches	Une partie du plan d'eau n'est pas accessible. Merci de respecter la signalétique	Accès par le rue des Venages, Proche du Loir 47.796861, 1.034980
PEZOU Le Gué de Retors	Morée-Danzé	2 <sup>e</sup>		Gardons, perches, tanches	Pêche autorisée sur la partie communale (berge gauche)	47.874108, 1.161340
SAINT FIRMIN- DES- PRES (plan d'eau Fédéral)	Vendôme	2 <sup>e</sup>	7 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, blacks bass	Pêche de la carpe la nuit, portique hauteur accès limité 1,90 m, 3 postes pêches handicapés	Depuis Vendôme, prendre la N10 direction Pezou, puis à droite la D111. À Saint Firmin-des- Près prendre la route sur la droite et suivre le fléchage. Le plan d'eau se situe derrière le lotissement. 47.837083, 1.106046
SAINT MARTIN- DES- BOIS	Thoré-Montoire	1 <sup>re</sup>	2 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Asticots autorisés. Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	Depuis Montoire prendre direction Château Renault puis prendre la route D116 direction Saint Martin des Bois. Plan d'eau situé à gauche à l'entrée du bourg. 47.725925, 0.826367
SELOMMES	Vendôme	2 <sup>e</sup>	1,3 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, black-bass, anguilles	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Selommes prendre la direction de Villetrun; en bas du bourg prendre à gauche et suivre fléchage plan d'eau 47.756831, 1.190435
SOUGÉ-SUR-BRAYE	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, brochets	Aire sécurisée, parking	A Sougé traverser le village direction Pont de Braye plan d'eau situé à gauche à la sortie. 47.768161, 0.714852
THORÉ-LA- ROCHETTE	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	0,5 ha	Gardons, carpes.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Thoré la Rochette, prendre la direction du camping; plan d'eau situé sur la droite
TRÉHET- LA COUDRAIE	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	8 ha	Gardons, carpes, tan-ches, anguilles, brochets, sandres, perches	Pontons handicapés, toilettes sèches	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille/loir. Plan d'eau situé sur la gauche 500 m avant le pont sur le Loir
TRÉHET-LA PAQUERIE	Thoré - Montoire	2 <sup>e</sup>	13 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, anguilles, brochets, sandres, perches	Portique hauteur accès limité à 1,90m, toilettes sèches, aire sécurisée. Bateaux et float-tub autorisés toute l'année	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille /Loir, plan d'eau situé sur la droite à 1km
VILLIERS	Thoré-Montoire	2 <sup>e</sup>	17 ha	Gardons, rotengles, goujons, carpes, brochets, perches	Base de loisirs (voile, pédalo). Pêche aux leurres artificiels et amorçage interdits.	À Villiers sur Loir suivre le fléchage plan d'eau.





Vente - Réparation - Location

vendomotoculture@orange.fr

BEAL - WOLF - STIHL - VIKING - STIGA - ISEKI

46, route de Villiers - 41100 VENDOME



© 02 54 83 82 81

Le Grand Gué - 41230 GY EN SOLOGNE Email : a.barilleau@orange.fr

Travaux publics, transports, terrassements divers, création et curage d'étangs, démolition, location de matériel, livraison de granulats et terres végétale



# **DOYON PISCICULTURE**

06 74 09 62 44

Pêche d'étangs

Achat et vente de tous poissons d'eau douce

Gros - 1/2 gros et Détail

Tél. 06 74 09 62 44

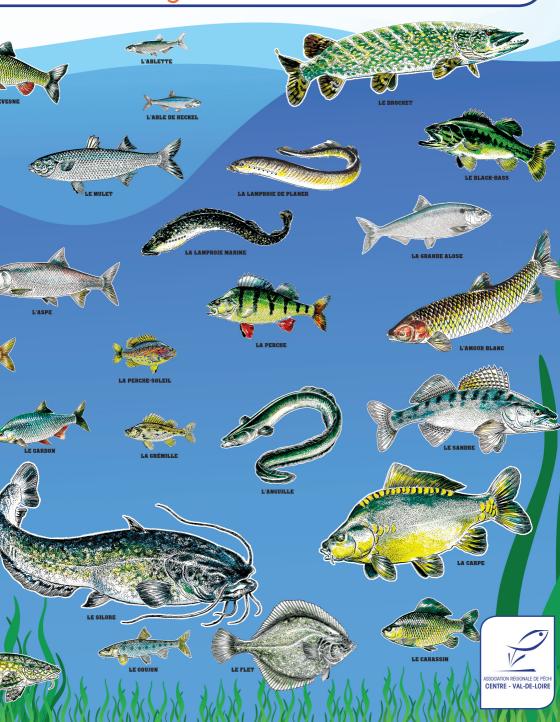
117, avenue de Salbris - 41200 Romorantin

doyon-pisciculture@orange.fr N° d'agrément : R 041 0014

# Les poissons des rivières et plans d'

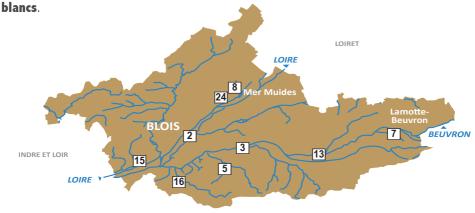


# eau de la région Centre Val de Loire



### Vallée de la Loire et du Beuvron

Sur le dernier **fleuve sauvage** de France, au cœur des châteaux de la Loire, vous pourrez pratiquer toutes les techniques de pêche et aller à la rencontre des poissons de Loire, de la petite ablette à déguster en fameuse friture au grand silure glane sans oublier le sandre ou le brochet. Sur le **Beuvron et ses affluents**, principaux émissaires de Sologne, vous trouverez des écoulements plutôt lents, propices à la pratique d'une **pêche de carnassiers et poissons** 



2 - Blois	Page 42	13 - Secteur Neung-sur-Beuvron	Page 52
3 - Bracieux	Page 43	15 - Onzain	Page 53
5 - Cour-Cheverny	Page 45	16 - Ouchamps	Page 54
7 - Secteur Lamotte Beuvron	Page 46	24 - Suèvres	Page 59
8 - Mer/Muides	Page 47		

### Rivières - Vallée de la Loire-Beuvron-Affluents

		reres - varied ac la	Lone-Beatron-Arriaents
Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
La Cisse	2 <sup>e</sup>	Brochet, perche, sandre, gardon, tanche, goujon, barbeau, anguille, brême, carpe, chevesne, ablette	Pêche sur les parcours del'AAPPMA d'Onzain. Présence intéressante de Brochets sur le secteur d'Onzain.
La Loire	2° DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, black bass, alose, gardon, tanche, carpe, carassin, barbeau, ablette, goujon, brème, chevesne, bouvière, spirlin, mulet, vandoise, aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides, Suèvres, Blois et Onzain. Fleuve très poissonneux avec une grande diversité d'espèces permettant la pratique de toutes les pêches. De la grattée pour le goujon, à la pêche aux leurres en bâteau pour le silure, sans oublier la pêche particulière du mulet lors de sa remontée, la Loire demeure le fleuve de prédilection pour la capture de gros spécimens.
La Tronne	2 <sup>e</sup>	Anguille, perche, brochet, truite fario (petite tronne), gardon, goujon, hotu, chevesne, vandoise, brême, ablette.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides et de Suèvres. Poissonneuse sur sa partie aval sous influence de la Loire.
Le Canal de la Sauldre	2° DPF	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, carpe, ablette, tanche, black bass, anguille.	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Lamotte Beuvron. Pêche sur tout son linéaire, circulation interdite sur les berges, accès par les chemins menant aux maisons éclusières.
Cosson et Affluents	2 <sup>e</sup>	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, carpe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux et Blois. Ailleurs accès souvent difficiles sans autorisation des propriétaires.
Beuvron et Affluents	2° (DPF secteur aval)	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, tanche, carpe, hotu, vandoise, barbeau, mulet (aval candé sur beuvron), aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux, Cour Cheverny, Lamotte- Beuvron, Neung sur Beuvron et Ouchamps. Accès difficiles hors parcours AAPPMA. Beuvron très poissonneux sur la partie aval à Candé sur Beuvron où il devient domaine public avant de rejoindre la Loire.



#### Plans d'eau en réciprocité - Vallée de la Loire-Beuvron-Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	На	Espèces présentes	Particularités	Accès
BLOIS (plan d'eau de la Pinçonnière)	Blois	2 <sup>e</sup>	5,5 ha	Gardons, carpes, tanches, bro- chets, black bass, anguilles, truites arc en ciel.	Parking, PMR, jeux enfants	À Blois prendre la direction Angers (D766) suivre ensuite la direction Mo- lineuf. Le lac de la pinçonnière se situe à proximité de la forêt domaniale de Blois, Parc de l'Arrou. 47.584711, 1.299470
CHITENAY	Ouchamps Cour-Cheverny (Gestion fédération)	2 <sup>e</sup>	2,5 ha	Gardons, carpes, brochets	Tables, terrain de boules	De Chitenay, prendre la route de Fougères, Entrée sur la droite en arrivant sur Chevenelle 47.484699, 1.354756
CHOUZY-SUR- CISSE (Plan d'eau Communal)	Onzain	2 <sup>e</sup>	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, brochets, anguilles, black bass.	Parking extérieur	À Chouzy/Cisse prendre direction d'On- zain (D58) plan d'eau situé sur la droite juste en sortie du bourg. 47.520529, 1.241155
CHOUZY-SUR- CISSE (Ballastière de la Scierie)	Onzain Blois (Gestion fédération)	2 <sup>e</sup>	46 ha	Gardons, brèmes, carpes, carassins, perches, brochets, sandres	Float tube et bateaux	A Chouzy-sur-Cisse prendre direction d'Onzain, entrée du site par départe- mentale D952 47.497460, 1.238224
MER (plan d'eau des Bordes)	Mer	2 <sup>e</sup>	12 ha	Gardons,rotengles, carpes, carass- ins, tanches, brochets, perches, silures, black bass, sandres, an- guilles, brêmes, ablettes, goujons	Portique, hauteur accès limité 1,90 m	Depuis Muides, prendre la direction Mer, passer le pont de la Loire puis prendre la 1 <sup>12</sup> route à droite en direction de la sablière Ploux, le plan d'eau des Bordes se trouve au bout du chemin. 47.682159, 1.534113
ONZAIN (plan d'eau communal)	Onzain	2 <sup>e</sup>	0,5 ha	Plan d'eau fermé jusqu'à nouvel ordre		À Onzain, prendre la direction Mesland , tourner à droite après le cimetière en direction du complexe sportif, plan d'eau derrière le gymnase. 47.502727, 1.168957
HERBAULT (plan d'eau communal)	Blois	2 <sup>e</sup>	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches	Ponton pêche Fermé le mardi	À Herbault prendre la direction du cimetière 47.609779, 1.143139
BRACIEUX (étang de Bel Air)	Bracieux	2 <sup>e</sup>	0,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, blacks bass.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur Ouverture 2 <sup>ème</sup> samedi de Juin	À Bracieux prendre la direction Neuvy, dans le bourg suivre fléchage sur la droite «Espace Bel Air» 47.548037, 1.545085
OUCHAMPS (plan d'eau d'Ouchamps)	Ouchamps	2 <sup>e</sup>	6 ha	Gardons, carpes, brêmes, tanches, brochets, perches.	Portique. Hauteur accès limité 1,90m, 2 Postes PMR	À Ouchamps prendre la direction de Seur. Plan d'eau situé à 1 km du bourg face au stade. 47.479383, 1.319137
SAINT LAURENT-NOUAN	Mer-Muides	2°	7,5 ha	Gardons, carpes, brêmes, perches, sandres, silures.	Parking le long du plan d'eau.	Face à l'entrée de la centrale, prendre le chemin de terre sur la droite qui longe le plan d'eau. 47.724943, 1.588880
SUEVRES (plan d'eau du Domino)	Suèvres Mer (Gestion fédération)	2°	20 ha	Gardons, carpes, brêmes, tanches, brochets	Toilette, barbecue Aire sécurisée	À Suèvres prendre la direction de Mer, panneau à droite. 47.666603, 1.479706
LA FERTE BEAUHARNAIS (plan d'eau communal)	Gestion fédération	2 <sup>e</sup>	1 ha	Gardons, carpes, brêmes, tanches, brochets	Aire camping car, parking	A la Ferté Beauharnais prendre direction Chaumont sur Tharonne. Plan d'eau sur la droite. 47.545237, 1.849059
DHUIZON (plan d'eau communal)	Gestion fédération	2 <sup>e</sup>	1 ha	Gardons, carpes, brêmes, tanches, brochets, sandres	Pique nique, parking, aire de jeux	A Dhuizon suivre le Fléchage "Plan d'eau communal" 47.581256, 1.656338
COUR-CHEVERNY	Cour-Cheverny	2 <sup>e</sup>	0,1 ha	Gardons, carpes, truites arc-en-ciel	Règlement particulier	Plan d'eau sité à côté de la Gendarmerie 47.513732, 1.454962

#### Vallée du Cher et de la Sauldre

À la découverte de la Sauldre, cours d'eau à fort potentiel piscicole, vous sillonnerez des paysages typiques de la Sologne couverts de bois, landes et zones humides.

En frange sud du département, la vallée du Cher vous permettra de varier les techniques de pêche et les espèces recherchées tant sur le Cher sauvage (amont de St Aignan) que sur le Cher canalisé. Pour pêcher en eau calme, vous n'aurez qu'à choisir entre Canal de Berry, Lac des Trois provinces et plans d'eau associatifs.



1 - Billy	P 41	17 - Romorantin	P 55
4 - Châtres-sur-Cher	P 44	18 - Saint Aignan	P 56
6 - La Ferté Imbault	P 46	19 - Salbris	P 57
10 - Monthou	P 49	22 - Selles	P 58
11 - Montrichard/ St Georges	P 49	25 - Thésée	P 60
14 - Noyers	P 52		

#### Rivières - Vallée du Cher - Sauldre et Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires		
La Petite Sauldre	1 re	Truite fario, barbeau, chevesne, gardon, lotte, perche, vairon, goujon	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Lamotte-Beuvron. Rivière présentant une belle alternance de zones de radiers et courants avec une belli population de cyprinidés d'eau vive.		
La Sauldre	2 <sup>e</sup>	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, gardon, tanche, carpe, anguille, goujon, chevesne, brème, ablette, barbeau	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Salbris, La Ferté Imbault, Romorantin et Billy. Rivière solognote présentant, beaucoup d'interêts pour la pêche notamment celle des carnassiers malgré des accés difficiles hors des parcours des AAPPMA.		
Le Canal de Berry	2 <sup>e</sup>	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, anguille, gardon, carpe, tanche, brème, carassin, ablette, écrevisses américaines et louisiane (selon réglementation)	Accès facile sur tout son linéaire. Renommé pour ses pêches d'écrevisses exotiques, le Canal présente également un grand intérêt pour celle du Black Bass avec une très belle population sur toute sa longueur.		
Le Cher	2e DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, carpe, tanche, barbeau, brème, gardon, ablette, spirlin, goujon, chevesne, black bass, hotu, vandoise.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Châtres sur Cher, Mennetou sur Cher, Romorantin, Villefranche sur Cher, Selles sur Cher, Noyers sur Cher		
Le Fouzon	2e	Brochet, sandre, perche, anguille, carpe,barbeau, brème, qardon, spirlin, goujon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Selles-sur-Cher		
Le Bavet	2 <sup>e</sup>	Brochet, sandre, perche, ablette, carpe, tanche, carassin, gardon, anguille, rotengle	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Monthou sur Cher. Bonne densité de poissons blancs avec des carnassiers sur la partie aval en liaison avec le Cher.		
Le Cher Canalisé	2° DPF	Brochet, sandre, perche, silure,black bass, anguille, carpe, tanche, brème, chevesne, barbeau, hotu, ablette, vandoise, gardon	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Saint Aignan sur Cher, Thésée, Monthou Cher, Bourré, Montrichard, Saint Georges sur Cher. La rivière est canalisée, les acc aux berges sont aisés par les chemins de halage. D'un grand intérêt pour la pêche Cher attire les pêcheurs à la recherche de gros silures et autres carnassiers.		
La Rennes	2e	Brochet, sandre, perche, gardon, tanche, carpe,	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Chemery et Thésée. Agréable pour pêcher la		



#### Plans d'eau en réciprocité - Vallée du Cher - Sauldre et Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	На	Espèces présentes	Particularités	Accès
ROUGEOU (plan d'eau la Taille des Meuniers-plan d'eau Fédéral)	Billy- Chémery	2 <sup>e</sup>	1,5 ha	Gardons, goujons, carpes, perches, brochets	1 poste pêche handicapé Toilettes sèches	À Rougeou, prendre direction de Soings (DG3) à environ 500 m après le carrefour de la route de Mur de Sologne, prendre le chemin sur la droite suivre le fléchage plan d'eau. 47.373405, 1.531764
SAINT VIATRE (étang du Mouet - plan d'eau Fédéral)	Neung	2 <sup>e</sup>	9 ha	Gardons, rotengles, tanches, carpes brochets, sandres	Pêche en « no kill », Parking, 2 postes pêche handicapé , toilettes sèches	À St Viatre prendre D 73 direction Selles St Denis, au croisement avec la D 121 tourner à gauche direction Salbris, faire environ 1 km, accès parking plan d'eau à gauche 47.466079, 1.950481
SOINGS EN SOLOGNE (étang le chapître)	Billy- Chémery	2 <sup>e</sup>	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, perches, brochets, anguilles	Parking extérieur, aire sécurisée, toilettes sèches	Depuis le bourg de Soings, suivre le fléchage "étang le chapitre". 47.403073, 1.555740
BOURRE (étang de Bois Vigneau-plan d'eau Fédéral)	Monthou	2 <sup>e</sup>	3 ha	Gardons, brème tanches, carpes, perches, brochets, sandres	Parking, zone de pêche accessible PMR	À Bourré prendre la direction Monthou sur Cher, à la hauteur du hameau Vineuil, prendre la route de Pontlevoy sur 2 km. Au sommet de la côte, accéder au plan d'eau par chemin de terre à droite (fléchage)
MONTRICHARD (plan d'eau du Vieux Cher)	Montrichard/ St Georges	2 <sup>e</sup>	1,75 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres	2 lignes maxi Portique, hauteur accès limité 1,90 m. Parking extérieur, 1 Poste de pêche handicapé	À Montrichard, traverser le Cher en direction de Faverolles sur Cher. Au bout du pont prendre sur la droite direction la piscine, terrain de tennis; le plan d'eau se trouve à proximité sur la gauche. 47.339560, 1.183047
SAINT AIGNAN (lac des 3 Provinces)	Saint Aignan	2 <sup>e</sup>	35 ha	Gardons, carpes, carassins, tanches, brèmes, ablettes, goujons, chevesnes, perches, brochets, sandres, blacks bass, silures	Le plan d'eau est en communication permanente avec le Cher. Parcours pêche de la carpe la nuit	Le plan d'eau se situe au bord de la route N76 axe Tours-Vierzon au niveau de la commune de Noyers/ Cher. Accès par le rond point de Noyers/Cher lieu dit « le pont bleu ». 47.273808, 1.389522
CHEMERY	Billy- Chémery	2 <sup>e</sup>	0,6 ha	Gardons, carpes, tanches, perches	2 lignes maxi Fermé le mardi	Le plan d'eau est situé dans le bourg derrière le château de Chémery 47.346078, 1.480928
THESEE Plan d'eau Du Gué Bertin	Thésée	2 <sup>e</sup>	0,7 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets	Ponton PMR	Plan d'eau situé à la confluence de la Rennes et du Cher 47.323866, 1.035716
MONTHOU-SUR-CHER	Monthou/C	2 <sup>e</sup>	1,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, black-bass	Règlementation spécifique. Se référer au panneau sur site.	Le plan deau est sité au centre du village à proximité de haire de camping-car 47.349269, 1.293526
COUDDES Plan d•eau de Morthèze	Billy- Chémery (Gestion Fédération)	2 <sup>e</sup>	17 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black-bass	Ponton PMR, Pêche en flo- at-tube et en bateau, règle- ment particulier	Le plan deau se situe entre Couddes et St Romain sur Cher. 2 accès possibles dont lun prévu pour les embarcations 14.347881,1.407396

#### Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique



Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) se répartissent sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

Vous trouverez ci après le détail de chaque AAPPMA sous forme de fiche :

- les lieux de vente des cartes de pêche (dépositaires)
- des informations sur les parcours de pêche en cours d'eau et plans d'eau.

Merci de ne pas pénétrer dans les propriétés privées closes et de respecter les coups de pêche privés (panneau "Pêche interdite", "Pêche réservée",...).





# Que les AAPPMA qui ont contribué à l'élaboration de ce guide en soient ici remerciées.

#### Les Pêcheurs amateurs aux engins

L'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loir-et-Cher adhère à la Fédération Nationale reconnue d'utilité publique. Les pêcheurs amateurs aux engins exercent ce loisir afin de conserver la mémoire vivante de cette pratique culturelle locale et patrimoniale.

#### Les licences

Deux types de licences délivrées par la DDT en fonction des disponibilités :

- Licence de pêche aux engins :

 $\begin{tabular}{ll} LOIRE: lots G6 ,G 6bis ,G7,G8,G9 ,G10,G11,H1 et H2 \\ CHER NON CANALISE: lots C11 ,C12,C16 et C17 \end{tabular}$ 

- Petites licences

CHER NON CANALISE: lots C6 à C10, C13 à C15, C18 à C19

Siège social de l'Association : 15 av Charles de Gaulle 41500 MER

Président : Gabriel BESNARD Tél. : 02 54 81 28 17 ou 06 75 79 96 87

Trésorier : Denis PUISSET Tél. : 02 54 81 22 10



#### ► Rivière :

- La Sauldre (domaine privé)
- Terrain fédéral sur 40 m au lieu dit "l'Arrière".
- Lieu dit «les Péleures» sur 200m
- Lieu dit «les Caboleries» sur 100m
- Lieu dit «Les pâtures de la Bondice» sur 40m
- L'Etréchy sur 100m
- La Rennes (domaine privé)
- Parcours situé de l'aval de la station d'épuration de Chemery au pont de Fonsigny, (rive gauche uniquement) 700 m.
- Parcours situé en amont et aval du pont de la route de Couddes à Méhers au déversoir, 180 m.

Président : Mr Charles DE DONKER 25 rue Fontaine St Martin 41230 GY FN SOLOGNE Tél.: 02 54 95 92 16 aappmadebilly@gmail.com

> **NOUVEAU FUSION DES AAPPMA DE BILLY ET CHÉMERY**

#### ▶ Plan d'eau AAPPMA :

• Plan d'eau de Chémery, 0.6 ha.

#### ▶ Plan d'eau Fédéraux à proximité:

• Plan d'eau de Morthèze,17 ha.

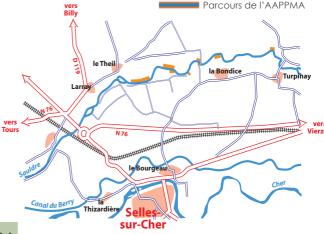


• Plan d'eau "La Taille des Meuniers". Commune de Rougeou, 1,5 ha.

• Etangs le chapître de Soings-en-Sologne, 5ha.







#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### BILLY

CAFE DES SPORTS Tél.: 02 54 97 42 06

#### CHÉMERY

Restaurant Bar Le Pied de Mouton 83 rue Nationale Tel. 02 54 71 30 47

#### CONTRES

BAR TABAC LE FLASH 1 Carrefour du Souvenir Tél.: 02 54 79 50 44

BRICOMARCHE rue Albizia 02 54 79 19 05

#### ROUGEOU

CAFE DU BOURG Tél.: 02 54 98 74 81

#### SOINGS-EN-SOLOGNE

TABAC PRESSELE SOLOGNOT Tél.: 09 71 51 92 11

Président : Mr Jean-Claude TEVENOT

Tél.: 02 54 43 88 49 - 06 08 58 85 97

Aappma-de-Blois-Société-Amicale-des-Pêcheurs-à-la-

aappmadeblois@gmail.comFacebook:

22, rue Jean de la Bruyère

41000 BLOIS

liane-de-Blois

#### 2.AAPPMA de Blois

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

- · Le Cosson (Domaine Privé), 450m
- •Le Beuvron, du pont de Candé-sur-Beuvron à la confluence avec la Loire (rive gauche), 1 500 m.
- •La Loire, lots G9, G10 et G11, 18 000 m.
- La Cisse : Parcours du Moulin d'Arrivay Commune de Fossé
- Rive gauche en amont et aval du Moulin (parking)
- La Cisse : Parcours de Saint Sulpice

#### ► Plan d'eau AAPPMA :

•Plan d'eau de la Pinçonnière, 5.5 ha. 🕹 🎧



► Plan d'eau fédéral à proximité :

- •Plan d'eau des Prés Fleuris à Herbault < 1 ha.
- Ballastière de la Scierie à Chouzy-sur-Cisse, 46 ha





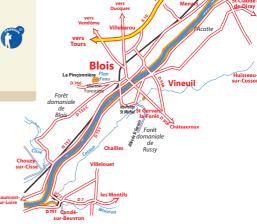
• La Loire, lots G9 et G10



#### **ATELIERS PÊCHE NATURE :**

APN de Blois (jeunes de 8 à 14 ans) Contact: JC TEVENOT: 06 08 58 85 97

APN d'Herbault (jeunes de 8 à 17 ans) Contact: F.VIGNIER: 06 87 65 69 49



Parcours de l'AAPPMA

#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### BLOIS

Jean-Claude TEVENOT 22 rue Jean de la Bruvère Tél.: 02 54 43 88 49 06 08 58 85 97

PRO PECHE 41 Blois sud 395 rue Georges Méliès 41350 saint Gerveais la Forêt Tél.: 02 54 42 58 64

#### VILLEBAROU

**DECATHLON** Centre Commercial Blois 2 Tél.: 02 54 33 50 50

CORA

Centre Commercial Blois 2 Tél.: 02 54 52 34 00

#### ST SULPICE DE POMMERAY

BAR LE ST SULPICE 5 Rue des Tilleuls Tél.: 02 54 42 10 36

#### CHAILLES

LE WINSTON (fermé le mercredi)

52 rue Nationale Tél.: 09 66 83 91 03



#### CANDÉ SUR BEUVRON

BAR TABAC DE LA PLAGE 1 rue du Château Tél.: 02.54.44.08.00



#### ► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé) et le Bief du Moulin à Bracieux, 1800 m.
- La Bonheure (domaine privé), Espace Bel Air, 800 m.
- Le Cosson:

<u>Commune de la Ferté-Saint</u> Cvr:

du pont de la D925 juqu'aux clôtures, 150 m, et au barrage, rive droite seulement, 100m.

<u>Commune de Crouy-sur-</u> <u>Cosson</u>:

sur la route D103 à gauche en arrivant de la Ferté " chemin des pêcheurs" (balisé,

rive droite seulement) et au camping de Crouy (rive gauche seulement) 300 m.

#### ► Plan d'eau AAPPMA :

- Etang de Bel Air, 0,8 ha.
   Ouverture 2<sup>ème</sup> samedi de juin.
   2 lignes autorisées.
- Etang «Le Chêne», 0,5ha 4 lignes autorisées, ouvert toute l'année, route de BAUZY

# ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau de Dhuizon, 1 ha

#### Président : Mr Daniel DESROCHES

7 place de l'Hôtel de Ville 41250 BRACIEUX Tél.: 02 54 46 02 23

aappmadebracieux@gmail.com

#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### BRACIEUX

GAMM VERT 17 rue René Masson Tél. : 02 54 46 41 43

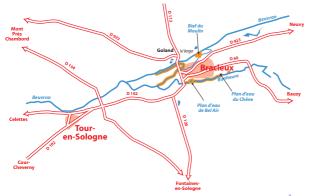
BAR LE CHIQUITO 9, rue René Masson Tél. : 02 54 46 02 22

#### • LA FERTE SAINT CYR

EPICERIE Près d'Ici 4, Le Bourg Tél. : 02 54 87 94 72

#### DHUIZON

PROXIMARCHE 18, Place St Pierre Tél.: 02 54 98 32 60







Parcours de l'AAPPMA

#### ► Rivières :

- Le Cher
- Lot C6, de la limite avec le département du Cher au lieu dit
- « Chantereine » jusqu'au pont de Mennetou-sur-Cher, 4 200 m.
- Lot C7, du pont de Mennetou à Saint Loup-sur-Cher, 3 000 m.
- Lot C8, commune de Langon, 3 400 m.
- Le Canal de Berry (domaine privé).

#### ► Secteurs Carpe de Nuit :

- Le Canal de Berry du Pont du Boutet au Pont de Villecoiffier, Châtres-sur-Cher.
- Le Canal de Berry, bief du Haut, Langon.
- Le Cher (rive gauche) depuis le lieu dit "Villecoiffier" à Châtressur-Cher jusqu'au pont du Cher à Mennetou-sur-Cher sur une distance de 1100 m.

#### Président : Mr Dominique BIGOT 18, Bd Jean Moulin 41110 SAINT AIGNAN Tél. : 06 78 94 92 56 aappmadechatres@gmail.com





#### Dépositaires de cartes de pêche :

CHÂTRES-SUR-CHER

MAGASIN UTILE 88, route Nationale Tél.: 02 54 98 05 93



Tous à la pêche ! cartedepeche.fr

#### 5.AAPPMA de Cour-Cheverny

2ème catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

• Le Beuvron (domaine privé)

A Mont Près Chambord, 550 m au niveau du lieu dit "Le gué du Rotté", route de Villesavin, 1 PMR+ tables de pique-nique.

A Cour-Cheverny, 400 m au barrage de Pezay, sur la route de Tour-en-Sologne.

A Tour-en-Sologne, 100 m près du barrage derrière le cimetière.

#### A Cellettes,

- 40 m  $\pm$  80 m à Clénord, au pont à gauche direction Blois
- 500 m parcours situé à proximité du terrain de camping.
- 20 m ancienne ligne de chemin de fer
- 85 m rue des Ormeaux, derrière la station d'épuration.
- lle du Moulin : entre le déversoir et la passerelle en bois, circuit à vélos.
- Le Conon (domaine privé)

#### A Cour-Cheverny

- au terrain de camping, entre la maison de retraite et la station d'épuration (route de Fougères-sur-Bièvre), 120 m.
- Chantreuil, 130 m, à droite en sortant de Cour-Cheverny, au parking, direction Romorantin. <u>A Cellettes</u>, au pont Berlu, auprès de la Hutterie, 40m.

#### ► Plan d'eau AAPPMA :

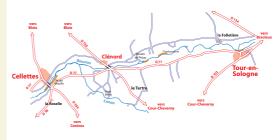
• Plan d'eau de Cour-Cheverny (gendarmerie) - 0,1 ha - règlement particulier affiché sur site

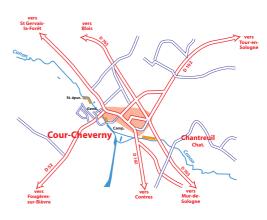
#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau de Chitenay, 2,5ha



# Président: Mr Alain DESCOMBES 7 Impasse de l'Abbaye 41000 VILLEBAROU Tél.: 06 86 14 24 29 aappmadecourcheverny@qmail.com





Parcours de l'AAPPMA

#### Dépositaires de cartes de pêche :

MONT PRES CHAMBORD
 INTERMARCHE

Zone des Morines Tél.: 02 54 70 70 01

COUR CHEVERNY

GAMM VERT Boulevard Carnot Tél.: 02 54 79 97 17 • TOUR EN SOLOGNE

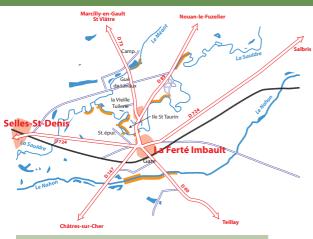
MAIRIE Rue de la Mairie Tél. : 02 54 46 42 86

• CELLETTES

TABAC PRESSE 9, rue de la Rozelle Tél.: 06 89 88 03 96

#### 6.AAPPMA de La Ferté Imbault

2ème catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre



#### Président : Mr Philippe SCHWOB

18 bis rue du 11 Novembre 41300 LA FERTE IMBAULT

Tél.: 06 08 73 75 37 aappmadelaferteimbault@gmail.com



#### Lieux de pêche :

Plan d'eau de La Ferté-Imbault

#### ► Rivières :

- La Sauldre, (domaine privé) parcours balisés, 4 800m.
- Le Nahon (domaine privé) 600 m.
- Le Méant (domaine privé) 800 m.

#### Dépositaire de cartes de pêche :

• AAPPMA DE LA FERTE IMBAULT Tél.: 06 08 73 75 37

#### 7. Secteur de Lamotte-Beuvron

2ème catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé), 1200 m.
- Le Canal de la Sauldre 14 000 m, du Bassin du Canal à Lamotte Beuvron au bief du Coudray (accès aux biefs par la route de Brinon/Sauldre, prendre les chemins menant aux écluses de Beauval et Tracy)
- La Sauldre à Pierrefitte sur Sauldre



Tél.: 02 54 90 25 60 fed.peche41@wanadoo.fr www.peche41.fr





Président : Mr Patrick LANDAS

5 rue de Buray

Tél.: 02 54 81 22 45

aappmademer@gmail.com

41500 Mer

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

- La Tronne (Domaine privé) 400 m.
- La Loire, lot G6, G6 bis et G7, de Nouan-sur-Loire à Saint Dyésur-Loire, 8200 m.

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

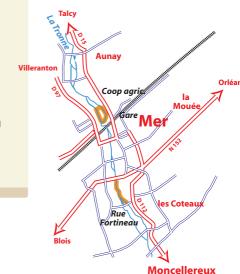
- Plan d'eau des Bordes, 12 ha.
- Plan d'eau de Saint Laurent (centrale)

#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Le Domino, Suèvres, 20 ha.

#### Secteurs Carpe de Nuit :

- Parcours lot G7 du pont de Muides à la limite amont du lot.
- Parcours lot G6 bis-Boucle d'Avaray (rive droite) sur 200 m durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
- Parcours lot G6, rive gauche, de la limite départementale jusqu'à la limite amont du lot G6 bis





#### ATELIER PÊCHE NATURE :

Ecole de pêche de Mer (jeunes de 8 à 16 ans) Contact : P. LANDAS : 02 54 81 22 45

#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### MER

HUET JARDINERIE 17, Place de la Halle Tél.: 02 54 81 01 32

#### MUIDES

BISCUITERIE DE CHAMBORD 1, Avenue du Pont Tél.: 02 54 33 18 39

#### ST LAURENT NOUAN

SUPER U

Avenue de Sologne Tél.: 02 54 87 22 00



#### ► Rivières :

1er catégorie (domaine privé):

- La Grenne, 14 000 m.
- Ruisseau les Vaulions, 1 000 m.
- Ruisseau de la Vallée. 1 000 m.
- Ruisseau du Parc. 1 500 m.

2<sup>e</sup> catégorie (domaine privé) :

• La Grenne, 3 500 m.

#### ► Plan d'eau AAPPMA :

• Plan d'eau Chapoton 1,2 ha. (carpe en no-kill)





#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau de Choue, 2 ha (règlement particulier).

#### Parcours de l'AAPPMA



#### Président : Mr Jonathan RIDERAY

24, rue du Goulet 41170 St Marc du Cor Tél.: 06 34 24 31 58

aappmademondoubleau@gmail.com



#### Dépositaire de cartes de pêche :

SUPER U Route de cloyes Tél.: 02 54 80 76 22

La Chapelle-

Vicomtesse

Amont

Sargé/Braye

2<sup>ème</sup> catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

- Le Bavet (domaine privé) 2 500 m de la route du Château à la route de Montrichard.
- L'Anquilleuse (domaine privé) 1 000 m
- Parcours du lieu dit « Roland » au lieu dit "Assenay".
- Parcours de la "Fosse au clou" à la confluence avec le Bayet.
- Le Cher. lots du Cher canalisé CC 8 et CC 9 4000 m.

#### ► Plan d'eau fédéral AAPPMA :



► Plan d'eau fédéral à proximité : 🔼 • Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou-sur-Cher.

#### Secteurs Carpe de Nuit :

• Le Cher, rive droite à Monthou-sur-Cher, lieu-dit Ferrand : depuis la confluence avec le Bavet sur un linéaire de 240 m en aval.

# Président : Mr Jérémy PAUMIER

5 rue du Pusmain 56450 LF HF70

Tél.: 06 66 76 20 47 aappmademonthou@gmail.com

https://www.facebook.com/groups/288666104817324/

#### Dépositaire de cartes de pêche :

 MONTHOU-SUR-CHER **EPICERIE MONTHOU EN 1** 41 Route du Château Tél: 02 54 32 05 28

#### 11. AAPPMA de Montrichard - St Georges

2ème catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

La Gardonnette

1 route du Bourg

Tél.: 02 54 32 16 53

Président : Mr Bernard LEZE

41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivière :

• Le Cher, lot CC 10, CC 11, CC12 et CC13 du Cher canalisé. 10 600 m.

#### ► Plan d'eau AAPPMA :

• Plan d'eau du vieux Cher à Montrichard : 1,75 ha. (Règlement particulier)

#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau de Bois Vigneau

#### ► Secteur Carpe de Nuit :

- Le Cher, rive gauche du pont jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Sennelles.

#### Dépositaire de cartes de pêche :

MONTRICHARD

PECHASSE LOISIRS 75-77 rue Nationale Tél.: 02 54 32 44 27



1ère et 2ème catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Braye

#### Lieux de pêche secteur Morée :

#### ► Rivières :

1<sup>ère</sup> catégorie, (domaine privé)

• Le Baignon, 420 m.

2º catégorie (domaine privé)

• Le Loir : Parcours sur Morée, 290 m.

Parcours sur Fréteval, 370 m. Parcours sur St Hilaire, 1 970 m.

Parcours sur Lisle, 250 m.

Parcours sur Pezou, 420 m. Parcours Pointzard, 370 m.

Parcours Pont de Pezou, 430 m.

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

• Complexe halieutique des Fontaines, commune de Pezou, 5 plans d'eau pour 5 ha.

• Plan d'eau de Pezou, Le Gué de Retors

Pêche autorisée sur la berge gauche (partie communale)

#### ► Secteurs Carpe de Nuit :

• Complexe halieutique des Fontaines, pêche uniquement depuis la rive côté voie ferrée sur le dernier plan d'eau.

• Parcours de Lisle, sur le Loir (domaine privé), depuis la RN 10 à Lisle prendre chemin à l'église (portique hauteur à 1.90 m (accès réglementé).

• Le Loir à St Hilaire la Gravelle, au lieu dit «Les

Prés de la Chaussée.

- Le Loir à Fréteval depuis la limite communale St Hilaire la Gravelle/ Fréteval jusqu'à 300 m en aval.
  - Le Loi sur Pezou
  - · Le Loir à Pointzard

► Plans d'eau fédéral à proximité :

Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit «La Mouline», 7 ha, Pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche (Plus d'infos sur www. peche41.fr



38, route du Loir 41160 LIGNIERES

Tél.: 06 43 33 84 53 aappmademoree@gmail.com

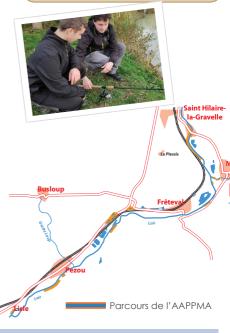
www.facebook.com/lagaulemoreennedu41



#### ATELIER PÊCHE NATURE :

Ecole de pêche de Morée - Danzé (jeunes de 8 à 16 ans)

Contact : Julien Dutheil : 06.56.79.27.42





#### Dépositaires de cartes de pêche :

OUCQUES

TABAC LE CELTIQUE 22, Grande Rue Tél.: 02 54 23 78 11

FRETEVAL

CHEZ LAURETTE
11 rue Louis et Marie
Louise Tessier
Tél: 06 85 51 71 56

#### • MOREE

BAR DE L'UNION 15, rue du Gal de Gaulle Tél.: 02 54 82 62 75



**NOUVEAU** 

**FUSION DES AAPPMA** 

**DE MORÉE ET DANZÉ** 

Pont l'Âne

#### Lieux de pêche secteur Danzé :

#### ► Rivières :

1<sup>re</sup> catégorie (domaine privé)

- Le Boulon du lieu dit « le Boulay » à la N157.
- $\bullet$  Le Gratteloup à Pezou, en amont de la ligne du chemin de fer sur 300 m.

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

2<sup>e</sup> catégorie :

- Plan d'eau "Les Chateaux" (Danzé) 1 ha.
- Plan d'eau de la Ville-aux-Clercs, 2 ha.

# Parcours de l'AAPPMA Chauvignydu-Perche Raoul Les Haies Seauchène Les Haies Les Haies Les Haies Les Haies Les Haies Les Haies Seauchène Les Haies Les H

#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### DANZE

Mairie

14 Place de l'Eglise

Tél.: 02 54 80 61 52



#### 13. Secteur de Neung-sur-Beuvron

2ème catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvron

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivière :

• Le Beuvron (domaine privé), parcours sur 1200 m.

#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :



Plan d'eau de la Ferté Beauharnais, 1 ha





Contact : Fédération de Pêche du Loir-et-Cher Tél. : 02 54 90 25 60 fed.peche41@wanadoo.fr

www.peche41.fr

#### Dépositaires de cartes de pêche :

• SAINT VIATRE
PANIER SYMPA
25, rue de la Paix

Tél.: 02 54 88 24 59

NEUNG SUR BEUVRON

FLEURISTE CHRIS FLORE 58 Rue H.de Geoffre Tél.: 02 54 83 65 45 • LA FERTE BEAUHARNAIS

ALIMENTATION GENERALE 34, rue du Gal A. de Beauharnais Tél.: 02.54.83.64.80

#### 14. AAPPMA de Novers-sur-Cher

2ème catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

La Carpe

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

• Le Canal de Berry (domaine privé)

• Le Cher : lots C16, C17 et C18, 8 600m



#### **Président : Mr Nicolas BARBIER**

87 rue Nationale 37530 MOSNES

Tél.: 02 47 23 13 04 06 89 13 78 58 aappmadenoyers@gmail.com

#### Dépositaires de cartes de pêche :

• NOYERS SUR CHER LA BELLE ECAILLE

4 place Lucien Guerrier Tél.: 02 54 75 04 67

• CHATILLON SUR CHER

CAMPING L'ENTRE DEUX 18 Rue du Camping Tél.: 02 54 71 02 21



#### ► Rivières :

- La Cisse (domaine privé)
- à Onzain, 3 000m (sur chaque rive),
- à Chouzy, 1 500m (sur 1 rive).
- à Chambon-sur-Cisse, 100 m de Boire et Cisse
- à Meuves, 120 m
- La Loire, lots H1 et H2 de Candé-sur-Beuvron à Mosnes, 11 700m

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

• Plan d'eau de Chouzy, 1 ha

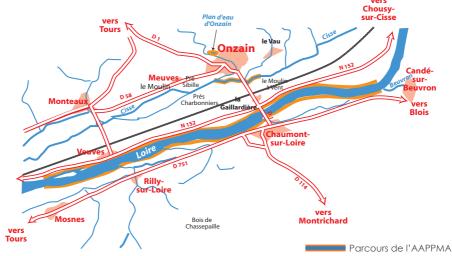
#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Ballastière de la Scierie, 46 ha

# Secteurs Carpe de Nuit : La Loire, lots H1 et H2







#### Dépositaires de cartes de pêche :

ONZAIN

**GAMM VERT** 10 rue Lecoa Tél.: 02 54 20 70 25 LES FLORALIES 13 Grande rue Tél.: 02 54 20 74 55 CHOUZY-SUR-CISSE

TABAC PRESSE LE VIRAGE 4 rue de l'Eglise Tél.: 02 54 20 47 40

#### ► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé) parcours sur 1800 m, (lots de l'Aripe sur le Beuvron).
- La Bièvre (domaine privé)

#### ► Plan d'eau AAPPMA :



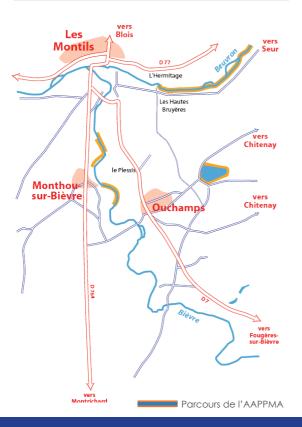
• Plan d'eau d'Ouchamps 6 ha. (Stationnement interdit pour les camping-cars)

#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau de Chitenay, 2,5ha.



• Parcours sur le Beuvron, rive gauche, 1800m (lots de l'Aripe sur le Beuvron).





2 rue du Vieux Moulin 41120 OUCHAMPS

Tél.: 02 54 44 06 07 - 06 28 50 14 31 aappmaouchamps@gmail.com



#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### LES MONTILS

JARDINERIE MONTILOISE 14, route de Blois Tél. : 02 54 44 00 69

#### CONTRES

GAMM VERT Route de Cheverny (à côté de Supe U) Tél.: 02 54 79 50 56



#### ► Rivières :

• La Sauldre (domaine privé) 3 100 m.

#### A Villeherviers:

- Rive gauche : du pont au grillage de la limite de propriété avec le Moulin Neuf.
- Rive droite : au niveau de l'ancien lavoir.

#### À Romorantin:

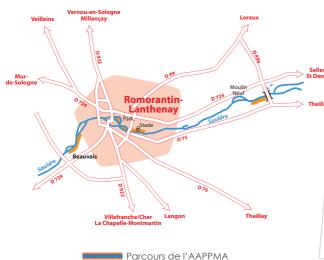
- Rive droite: le stade Tournefeuille, le parking ex-matra, l'île des Poulies y compris le petit bras, l'île de la motte et le Square Ferdinand Buisson.
- Rive gauche : Beauvais.
- Le Cher, lots C9, C10 et C11, 10 500 m.

### Secteur Carpe de Nuit :

- La Sauldre à Romorantin, en rive droite, du mur du stade à l'Île des Poulies incluse (bief compris).
- La Sauldre à Villeherviers, 1 week-end par mois d'avril à septembre











#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### ROMORANTIN

SOLOGNE PÊCHE 41 ZA de Plaisance Tél.: 02 54 88 58 33 DECATHLON ZAC de la Grange II Rue des Chardonnes Tél.: 02 54 940 940

#### PRUNIERS EN SOLOGNE

SUPER U La Brigaudière Tél.: 02 54 96 83 18

Président : Mr Jean-Pierre AUBERT

Tél.: 02 54 75 37 67 06 02 23 64 35

4 rue du Poteau

41110 SAINT AIGNAN

2<sup>ème</sup> catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivière :

- Le Cher
- Lot C19 Cher sauvage, 4100 m
- Lots CC 1.2.3 et 4 du Cher canalisé, 7300m
- Lac des Trois Provinces 50 ha. Pêche interdite dans le chenal d'accès au Lac (entre Lac et Cher).

#### ► Secteurs Carpe de Nuit :

- En rive droite du Cher, parcours situé sur la digue de séparation du Lac des 3 Provinces et du Cher , côté lac uniquement sur une distance de 500m (balisage sur site).

- Le Cher, parcours situé en rive droite depuis l'embouchure du ruisseau du Bray jusqu'à l'écluse de la Méchinière (Commune de Saint-Romain sur Cher).

#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau de Morthèze, 17 ha 🌈







#### Dépositaires de cartes de pêche :

• SAINT AIGNAN
IMPRIMERIE DU CENTRE
TÉI: 02 54 75 20 39

Café Bar Aux Cépages Tél.: 02 54 75 14 71 • SAINT ROMAIN SUR CHER ROBIN HERVE Tél: 06 41 43 17 93



2<sup>ème</sup> catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivière :

• La Sauldre : amont et aval du pont de la route N 20 jusqu'au pont du chemin de fer.

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

 Plan d'eau de la Chesnais (cotisation AAPPMA supplémentaire de 45 € /an)

# Président : Mr Claude VASSEUR 3 rue des Frênes - Cidex 1014 41300 SALBRIS Tél : 06 37 21 25 06 aappmadesalbris@gmail.com

#### Dépositaire de cartes de pêche :

SALBRIS

OFFICE DE TOURISME SOLOGNE 27 Bd de la République Tél.: 02 54 97 22 27



#### 20. AAPPMA de Sargé-sur-Braye

2ème catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Braye

La Gaule

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

2<sup>e</sup> catégorie (domaine privé)

- La Grenne (4 km)
- La Braye (10 km) secteur Sargé-sur-Braye

• La Braye (domaine privé) - secteur Savigny-sur-Braye parcours sur 1km sur les 2 rives. Certains secteurs sont interdits à la pêche. Se renseigner auprès du Président. Au nord de Savigny, la rive droite est sur le département de la Sarthe.

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Sargé (règlement particulier) 0,9 ha.
- Plan d'eau d'Epuisay, 1 ha (règlement particulier).

#### Dépositaires de cartes de pêche :

SARGE-SUR-BRAYE
 EPICERIE JACQUEMART

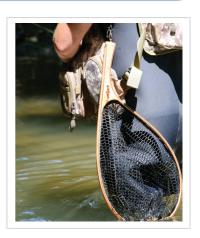
24 rue Roger Reboussin Tél. : 02 54 72 77 81 • SAVIGNY-SUR-BRAYE

3 Place du Maréchal Juin Tél. : 02 54 23 75 28

#### Président : Mr Daniel NEVEU

18 Avenue de la Gare 41170 SARGE-SUR-BRAYE Tél. : 02 54 23 98 62

aappmadesarge@gmail.com



1ère catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Braye

#### Lieux de pêche :

#### **▶** Rivières :

1<sup>re</sup> catégorie

- Le ruisseau de Sasnières, 8 000 m.
- Le Gondré à Saint Rimay, 3 300 m.

#### Président : Mr J. François BONNEFOIS

25 rue de la Fontaine de Sasnières 41800 VII I AVARD Tél.: 02 54 85 15 54 06 69 76 73 13

aappmadesasnieres@gmail.com

#### Dépositaire de cartes de pêche :

VILLAVARD

Madame BONNEFOIS 25 rue de la Fontaine de Sasnières Tél.: 02 54 85 15 54 - 06 02 12 20 83





#### 22. AAPPMA de Selles-sur-Cher

2ème catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

Le Gardon Sellois

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivière :

- Le Canal de Berry (domaine privé).
- Le Cher, lots C14 et C15, de la Maison Brulée à la confluence avec la Sauldre, 9 300 m.
- Le Fouzon, parcours sur environ 6000m

- **Secteurs Carpe de Nuit :** Le Cher en rive droite au lieu-dit « la Thizardière », sur une distance de 1500 m
- Le Canal de Berry, Rive gauche du Bassin du Canal.

#### Président : Mr Emilien DANIAU

La Collinière 41130 SELLES-SUR-CHER

Tél.: 02 54 97 68 43 - 06 33 60 90 79 aappmadeselles@gmail.com

https://www.facebook.com/carnasellois



#### Dépositaires de cartes de pêche :

GIEVRES

MEUSNES

**DELICE DU PALAIS - EPICERIE** 43, rue André Bonnet Tél.: 02 54 98 60 72

**EPICERIE TABAC PRESSE** 28, rue Paul Verlaine Tél: 02 54 71 08 08

 SELLES-SUR-CHER QUINCAILLERIE THOMAS 22, rue du Dr Massacre Tél: 02 54 97 43 61



1ère catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Braye

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivière :

1<sup>re</sup> catégorie (domaine privé)

• Le Couëtron 12 500 m, d'Arville jusqu'au

Patouillard à Souday



#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### SOUDAY

ALIMENTATION Dominique LOURDEL
1 rue de la Poste

Tél.: 02 54 80 70 81



TABAC PRESSE

14. rue Saint Nicolas

Tél.: 02 54 80 15 78





#### 24. AAPPMA de Suèvres

2ème catégorie piscicole - Vallée du Loire et du Beuvror

Les Fervents du Gardon

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

- La Loire, Lot G8, de Suèvres à Menars, 6 800 m.
- La Tronne.

#### ► Plan d'eau fédéral à proximité ;

• Le Domino, Suèvres, 20 ha





#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### SUEVRES

BAR TABAC 26 rue Pierre Pouteau Tél.: 02 54 87 80 64

#### MENARS

CAFE DE LA POMPADOUR 42 Av. Guillaume Charron Tél.: 02 54 46 88 73

# Président : Mr MICHEL KIBLER

18 rue Balatre 41500 SUÈVRES

Tél.: 06 75 99 03 59

aappmadesuevres@gmail.com



#### 25. AAPPMA de Thésée

2<sup>ème</sup> catégorie piscicole - Vallée du Cher et de la Sauldre

#### Lieux de pêche :

#### ► Rivières :

- La Rennes (domaine privé) 2 200m.
- Le Cher, lots CC5, CC 6 et CC 7 du Cher canalisé, du barrage de Bray au barrage des Mazelles, 6800m

#### ► Plan d'eau AAPPMA :

• Plan d'eau du qué Bertin, 0.7 ha (Règlement particulier) &

#### ► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou sur Cher. &
- Plan d'eau de Morthèze, 17 ha Couddes







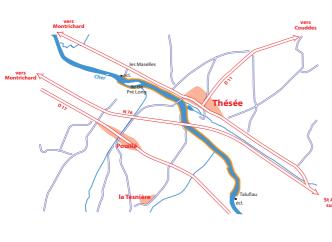
- Le Cher à Thésée, rive droite, de la station d'épuration à 150 m à l'amont du barrage des Mazelles;
- Le Cher, rive gauche à Mareuil-sur-Cher de la VC 28 du bas Bagneux pour rejoindre le Cher jusqu'au Ruisseau de Civière (accès à Mareuil, prendre la D17 en direction de Pouillé).

#### Dépositaire de cartes de pêche :

THESEE

TABAC de Thésée 10 rue Nationale Tél.: 02 54 32 28 23

Fermé le mercredi



Parcours de l'AAPPMA

#### Président : Mr Pascal THIAUX 21. rue des Haies 41140 THESEE Tél.: 02 54 71 46 79 aappmadethesee@gmail.com









#### ► Rivières :

1<sup>re</sup> catégorie (domaine privé)

- Le Boulon, (2,5 km), La Brisse (6 km), Le Boële (3 km)
- La Bourboule ou Ruisseau de Mazangé (2 km)
- La Cendrine (8 km), Le Langeron (10 km)
- · L'Echoiseau, 1km

2º catégorie (domaine privé):

• Le Loir, 11 km.

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Thoré la Rochette, 0,5 ha.
- Plan d'eau de Lunay, 4 ha. 👃
- Plan d'eau d'Azé, 2,5 ha &
- Plan d'eau de St Quentin, 4 ha. &
- Plan d'eau de St Martin, 2 ha





#### ► Plans d'eau fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Villiers\*, 15 ha.
- Plan d'eau de Riottes \* (Villiers Naveil), 10 ha.
- \* Dans la zone de pêche balisée • Plans d'eau de Tréhet, 13 et 8 ha
- Plan d'eau de Sougé, 5 ha 🥻





Secteurs Carpe de Nuit :

• Plans d'eau de La Coudraie et de St Quentin les Troo (1 weekend/mois d'avril à décembre) : pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche

Plus d'infos sur www.peche41.fr

• Plan d'eau de Sougé (1 weekend/mois) : pêche de nuit sur inscription de 18h00 à 20h00 au 06 98 10 44 48



2 rue des Noyers 41800 FONTAINE LES COTEAUX

Tél.: 07 77 44 60 11

aappmadethorelarochette@gmail.com https://www.facebook.com/

groups/251967385377687

#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### MONTOIRE

ARTICLE DE PÊCHE 52, rue St Denis Tél.: 02 54 85 01 66

#### VILLIERS-SUR-LOIR

BAR DES COTEAUX DU LOIR Place Fortier Tél.: 02 54 72 91 32

#### SOUGE

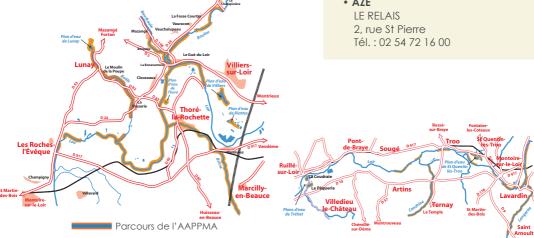
TRAITEUR BAR Rue de la Mairie Tél.: 02 54 72 44 85

#### LUNAY

#### MODERN BAR

Place de l'éalise Tél.: 02 54 72 04 92

#### AZE



61

#### 27. AAPPMA de Vendôme

1ère et 2ème catégorie piscicole - Vallée du Loir et de la Braye

#### Lieux de pêche :

#### ▶ Rivières :

1<sup>re</sup> catégorie (domaine privé)

- Le Réveillon, 15 000 m.
- La Houzée, 3 800 m, sur la commune d'Areines du pont au croisement de la route de Vendôme parcours en No-kill.

2º catégorie (domaine privé):

Le Loir. 2 000 m.

#### ► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Saint Ouen, 2 ha.
- Plan d'eau de Coulommiers-la-Tour, 0.8 ha. (2 cannes max)
- Plan d'eau de Selommes, 1 ha (règlement particulier)



Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha.





• Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha, pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche

Plus d'infos sur www.peche41.fr

#### Président : Mr Michel RIGAULT

10, rue Pierre de Ronsard 41350 VINEUIL Tél.: 06 09 58 52 32

aappmadevendome@gmail.com

#### Dépositaires de cartes de pêche :

#### VENDÔME

CHASSE ET PÊCHE 6, bd de l'Industrie Tél.: 02 54 77 22 24

PRO-PECHE 41 71, avenue Ronsard Tél.: 02 54 72 62 57

**BRICOMARCHE** Route de Blois Tél.: 02 54 77 20 90



#### **ATELIER PÊCHE NATURE:**

APN du Vendômois (jeunes de 8 à 16 ans) Fédération de Pêche 41: 02 54 90 25 60







# GARAGE **HUBERT**

# 62, avenue du petit Thouars 41100 VILLIERS-SUR-LOIR

Tél: 02 54 72 90 78 Fax: 02 54 72 71 03

Mail: garagehubert@orange.fr

## Réparateur MOTRIO

Véhicules Neufs et Occasions Réparations toutes marques



# SARL BOUGE TP

Travaux publics & Particuliers Aménagement de cour Assainissement Autonome Individuel Location de matériel



La Bernardière 41700 CONTRES

02 54 79 53 80 - 06 08 48 35 68



#### **BLOIS**



#### **ROMORANTIN**

2 Route de Vendôme, 41000 Villebarou Rue des Chardonnes, 41200 Romorantin-Lanthenay